
Mémoire en science politique[BR]- Travail écrit : "Quel est l'impact du mécanisme International REDD+ sur la gouvernance forestière en République Démocratique du Congo ?"[BR]- Séminaire d'accompagnement à l'écriture

Auteur : Lauwers, Emmanuel

Promoteur(s) : Kabamba, Bob

Faculté : Faculté de Droit, de Science Politique et de Criminologie

Diplôme : Master en sciences politiques, orientation générale, à finalité spécialisée en relations internationales

Année académique : 2019-2020

URI/URL : <http://hdl.handle.net/2268.2/9317>

Avertissement à l'attention des usagers :

Tous les documents placés en accès ouvert sur le site le site MatheO sont protégés par le droit d'auteur. Conformément aux principes énoncés par la "Budapest Open Access Initiative"(BOAI, 2002), l'utilisateur du site peut lire, télécharger, copier, transmettre, imprimer, chercher ou faire un lien vers le texte intégral de ces documents, les disséquer pour les indexer, s'en servir de données pour un logiciel, ou s'en servir à toute autre fin légale (ou prévue par la réglementation relative au droit d'auteur). Toute utilisation du document à des fins commerciales est strictement interdite.

Par ailleurs, l'utilisateur s'engage à respecter les droits moraux de l'auteur, principalement le droit à l'intégrité de l'oeuvre et le droit de paternité et ce dans toute utilisation que l'utilisateur entreprend. Ainsi, à titre d'exemple, lorsqu'il reproduira un document par extrait ou dans son intégralité, l'utilisateur citera de manière complète les sources telles que mentionnées ci-dessus. Toute utilisation non explicitement autorisée ci-avant (telle que par exemple, la modification du document ou son résumé) nécessite l'autorisation préalable et expresse des auteurs ou de leurs ayants droit.

Mémoire de fin d'étude

« Quel est l'impact du mécanisme International REDD+ sur la gouvernance forestière en République Démocratique du Congo ? »



Etudiant : Emmanuel Lauwers

Promoteur : Bob Kabamba

Lecteurs : Gauthier Pirotte & Pierre-Olivier Bouillon

Université de Liège, Faculté de Droit et de Sciences Politiques

2^{ème} Master en Finalité Relations Internationales

Année Académique 2019-2020

Table des matières

Liste des acronymes	4
Liste des annexes.....	5
INTRODUCTION	6
PARTIE I : CADRE THEORIQUE	7
Chapitre 1 : La pensée de l'agencement	7
Section 1 : L'agencement, un concept pour penser la mutation des structures.....	8
Section 2 : Une vision ontologique	9
Section 3 : Les limites de la pensée de l'agencement	11
Section 4 : Contributions analytiques et méthodologiques	11
Chapitre 2 : Anthropologie du développement	13
Section 1 : Anthropologie du développement	13
Section 2 : L'émergence d'une nouvelle approche : la « tradition française »	14
Section 3 : Concepts pertinents issus de l'anthropologie du développement.....	15
Section 4 : Réflexion épistémologique	17
Section 5 : Réflexion méthodologique	18
Section 6 : Contributions analytiques.....	20
Section 7 : Dépassement de la dimension micropolitique de l'anthropologie	21
Chapitre 3 : Gouvernance environnementale	22
Section 1 : Gouvernance et pouvoir	22
Section 2 : La gestion des forêts tropicales, un enjeu transversal	24
Section 3 : Une gestion concertée.....	25
Section 4 : L'importance des négociations multilatérales (échelon international)	25
Section 5 : L'instauration d'une « arène nationale » (échelon national)	26
Section 6 : Vers une gestion communautaire ? (échelon local).....	27
Section 7 : Instruments de pouvoir au sein de la gouvernance environnementale	28
Chapitre 4 : Problématique de recherche	30
PARTIE II : METHODOLOGIE ET TERRAIN.....	31
Chapitre 5 : Approche Méthodologique	31
Section 1 : La RDC, un terrain d'étude particulier ?	31
Section 2 : Elaboration du modèle d'analyse	32
Section 3 : Méthodes de production de données utilisées	33
Section 4 : Auto-critique.....	34
Chapitre 6 : Compte-rendu de terrain.....	35

Section 1 : « Déboulement Statutaire » problématique et tâtonnement méthodologique.....	35
Section 2 : Déplacement de la problématique et exploitation de l'interconnaissance	36
Section 3 : Approfondissement de la recherche	37
PARTIE III : ANALYSE	38
Chapitre 7 : Echelle Internationale.....	38
Section 1 : Les forêts au sein du régime climatique de Kyoto.....	38
Section 2 : Introduction de REDD+ dans le régime climatique international.....	39
Section 3 : Evolution du mécanisme au fil des négociations.....	40
Section 4 : Une solution pragmatique face à l'enlisement des négociations post-Kyoto.....	42
Section 5 : Un mécanisme polymorphe	44
Section 6 : Conclusion intermédiaire	46
Chapitre 8 : Echelle Nationale	46
Section 1 : Introduction du contexte national.....	47
Section 2 : Arrivée de REDD+ sur la scène nationale.....	49
Section 3 : La CNREDD est morte, vive le FONAREDD	51
Section 4 : Mise en place du plan d'investissement.....	53
Section 5 : REDD+ un processus participatif, exemple du GTCR.....	54
Section 6 : Réflexions supplémentaires.....	55
Section 7 : Conclusion intermédiaire	57
Chapitre 9 : Echelle Locale.....	57
Section 1 : Multiplication des projets REDD+	58
Section 2 : Notion d'équité et dimension foncière en RDC.....	59
Section 3 : Territoire de Kwamouth	61
Section 4 : Implantation du projet PIREDD Plateau	62
Section 5 : Le rôle des « middle-men »	64
Section 6 : Plan de partage des bénéfices	65
Conclusion générale	66
Bibliographie.....	67
Articles Scientifiques	67
Ouvrages.....	69
Contributions à des ouvrages collectifs.....	70
Articles issus d'un congrès ou séminaire	70
Rapports de recherche	71
Documents officiels.....	71

Liste des acronymes

BM	Banque Mondiale
CAFI	Central African Forest Initiative
CCNUCC	Cadre des Nations Unies pour le Changement Climatique
CDM	Clean Development Mechanism
CFCL	Concessions Forestières des Communautés Locales
CLD	Comités locaux de développement
CNREDD	Coordination Nationale REDD
COMIFAC	Commission des Forêts d'Afrique Centrale
COP	Conference of Parties
CRN	Coalition for Rainforest Nations
D&G	Deleuze et Guattari
ERAIFT	Ecole Régionale Postuniversitaire d'Aménagement et de Gestion intégrés des Forêts et Territoires tropicaux
FAO	Food and Agriculture Organization
FCPF	Forest Carbon Partnership Facility
FONAREDD	Fonds National REDD
GES	Gaz à effet de serre
CTCR	Groupe de travail Climat REDD
MEDD	Ministère de l'Environnement et du Développement Durable
MPFT	Multi-partner Trust Fund Office
MRV	Measurement, reporting and verification
NRF	Niveau de référence des forêts
ONG	Organisation non gouvernementale
PIF	Programme d'investissement forestier
PIREDD	Programme Intégré REDD Plateau
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
PNUE	Programme des Nations Unies pour l'Environnement
PSE	Paiement pour services environnementaux
PVD	Pays en voie de développement
RDC	République Démocratique du Congo
REDD+	Reducing emissions from deforestation and forest degradation
R-PP	Readiness Plan
SNSF	Système national de surveillance des forêts
WRI	World Resource Institute
WWF	World Wildlife Fund

Liste des annexes

Annexe 1	USAID DRC EPP/ KOK25 Concept Note
Annexe 2	Rapport de Stage
Annexe 3	Carte du territoire de Kwamouth
Annexe 4	Retranscription Entretien Alain Huart
Annexe 5	Retranscription Entretien Blaize Kitambale
Annexe 6	Retranscription Entretien Dianne Russel
Annexe 7	Retranscription Entretien Didier Mboma Mazembi
Annexe 8	Retranscription Entretien Dieudonné Musibono
Annexe 9	Retranscription Entretien Ernest Ntumba
Annexe 10	Retranscription Entretien Henri Désiré Nzuzi
Annexe 11	Retranscription Entretien Prince Babal
Annexe 12	Retranscription Entretien Malick Momba
Annexe 13	Retranscription Entretien Marine Gauthier
Annexe 14	Retranscription Entretien Raphael Kasongo
Annexe 15	Retranscription Entretien Toirambe Benjamin Bamoninga
Annexe 16	Retranscription Entretien Tosi Mpanu Mpanu
Annexe 17	Retranscription Entretien PCLD Boku
Annexe 18	Retranscription Entretien PCLD Botulu
Annexe 19	Retranscription Entretien PCLD Fadiaka
Annexe 20	Retranscription Entretien PCLD Kwamouth
Annexe 21	Retranscription Entretien PCLD Masa Mbio
Annexe 22	Retranscription Entretien PCLD Ngambomi
Annexe 23	Retranscription Entretien PCLD Tua
Annexe 24	Retranscription Anonyme n°1
Annexe 25	Retranscription Anonyme n°2
Annexe 26	Retranscription Anonyme n°3
Annexe 27	Retranscription Anonyme n°4

INTRODUCTION

L'Accord de Paris promulgue qu'une meilleure gestion des terres pourrait prodiguer 37% des efforts d'atténuations nécessaires pour garder le réchauffement climatique en dessous des 2°C. Au sein de ces efforts, la gestion des forêts prend une importance capitale. En effet, dans ce calcul, les activités de reforestation et déforestation évitées et la gestion des forêts naturelles comptent pour pas moins des 2/3 du potentiel¹. Toutefois, l'intérêt qui est porté aux forêts n'est pas nouveau et celles-ci ont su se frayer un chemin à la table des négociations depuis maintenant plusieurs années.

Ce travail propose d'explorer certains enjeux et rapports de force qui se cristallisent autour de cette ressource à travers l'instrument international REDD+ (reducing emissions from deforestation and forest degradation). Ce dernier fut introduit à la table des discussions multilatérales en 2005 lors de la COP-11 de Montréal et n'a cessé depuis d'évoluer au fur et à mesure qu'il sortait du cadre ONUSIEN, devenant aujourd'hui une « grappe diversifiée » de politiques et modes d'interventions². La multitude de formes que prend ce mécanisme nous invite à nous interroger sur les luttes d'intérêts qui le façonnent et qui imbriquent leurs intérêts respectifs en son sein.

La République Démocratique du Congo fut à cet égard un terrain fertile. Venu dans le pays pour un stage, nous avons pu déployer notre modèle d'analyse sur un terrain multiple et hétérogène où les forêts représentent pour beaucoup un enjeu de poids. En effet, si celles-ci ont toujours joué un rôle de subsistance clé pour les populations, elles sont aujourd'hui au cœur d'un ensemble de réformes qui visent à faire du pays « le géant réel de l'environnement au niveau mondial »³.

¹ E. DUCHELLE Amy *et al*, « What is REDD+ achieving on the ground? », *Current Opinion in Environmental Sustainability*, 2018, n°32, p. 134.

² ANGELSEN Arild *et al* (dir.), *Transforming REDD+*, Bonn, Center for International Forestry Research, 2018, p. 5.

³ Interview Dieudonné Musibono, p.1.

PARTIE I : CADRE THEORIQUE

Ce travail inscrit son ancrage théorique dans la continuité de l'école hétérodoxe de l'Economie Politique Internationale. Cette tradition théorique s'est construite dans les sillages de la mondialisation afin d'appréhender les phénomènes complexes qui en émergent à travers une approche en porte-à-faux avec la tradition orthodoxe américaine. Là où cette dernière ambitionne d'établir la modélisation de grandes théories des relations internationales à travers une logique déductive et positiviste, l'école hétérodoxe revendique le besoin de construire de nouvelles approches grâce notamment à une analyse résolument empirique et multidisciplinaire⁴.

Notre cadre théorique s'aligne dès lors sur une conceptualisation proche du « theory building », cette approche qui invite à nourrir son analyse de contributions considérées comme pertinentes à travers différentes théories sans nécessairement les mobiliser dans leur entièreté. Selon cette démarche ce ne sont pas les sources en elles-mêmes qui déterminent si la théorie émergente est bonne ou mauvaise mais bien l'adéquation avec les données de terrain dont elle cherche à rendre compte⁵. Cette logique nous a poussé – pour emprunter les mots de l'anthropologue *Berche* quand il qualifie sa propre démarche – à « faire feux de tout bois » pour résulter sur ce qui peut s'apparenter à un « syncrétisme théorique et disciplinaire »⁶. En définitive, notre cadre théorique se concentre autour de 3 grandes disciplines/approches : la pensée de l'agencement développée par les philosophes Deleuze & Guattari (CH 1), la sous-discipline de l'Anthropologie du développement (CH 2) et l'étude des questions de gouvernance environnementale (CH 3). Finalement, le chapitre 4 explicite notre problématique à la lumière des acquis théoriques.

Chapitre 1 : La pensée de l'agencement

Ce chapitre introduit la pensée de l'agencement ainsi que les concepts que nous en avons retirés pour alimenter notre cadre analytique. Bien que cette pensée n'ait jamais réellement été formalisée comme une théorie en soit, elle livre une logique générale⁷ ainsi qu'une série de

⁴ PAQUIN Stéphane, *La nouvelle économie politique internationale*, Paris, Armand Colin, 2008, p. 55.

⁵ KROTT Max et al, « Actor-centred power: The driving force in decentralised community based forest governance », *Forest Policy and Economics*, 2014, n°49, p. 36.

⁶ BERCHE Thierry, *Anthropologie et santé en pays dogon*, Paris, APAD-Karthala, 1998, p.30.

⁷ NAIL Thomas, « What is Assemblage? », *Substance*, 2017, vol. 46, n°1, p. 21.

concepts qui seront récupérés par de nombreux auteurs en sciences humaines, notamment dans l'analyse critique des politiques publiques⁸ et dans l'anthropologie du développement avec des auteurs comme Li ou Gould. Nous nous référerons à cette logique générale comme de la « pensée de l'agencement ».

Section 1 : L'agencement, un concept pour penser la mutation des structures

Le concept de l'agencement est initialement développé par les philosophes français Deleuze et Guattari. Ces derniers formaliseront et systématiseront leur dispositif conceptuel notamment à travers l'ouvrage *Mille Plateaux* publié en 1980⁹. L'un des principaux intérêts de leur pensée à l'époque est le dépassement qu'ils opèrent avec le structuralisme, fournissant une théorie qui se propose d'expliquer la transformation des structures, et ce notamment en reconnaissant la nature fondamentalement hétérogène de ces dernières¹⁰. L'attrait toujours présent pour ce concept vient du fait que l'agencement permet de penser la (dé-)stabilisation des structures politico-économiques dans un environnement contingent, et ce à travers une analyse qui reconnaît que les phénomènes sociaux ne sont pas réductibles à une logique déterministe¹¹.

Deux auteurs ont mobilisé ce concept pour étudier des objets d'études cousins du nôtre. Gould pour penser ce qu'il nomme l' « agencement socio-épistémique du développement »¹² et Li pour caractériser les politiques de gestion communautaire des forêts tropicales. Le premier mobilise l'agencement principalement pour décrire les énergies qui s'affairent à maintenir le projet « normatif-instrumental » qu'est le développement¹³. La seconde s'intéresse à la création, au sein des politiques de foresterie communautaire, d'un champ social adapté à la gouvernance malgré des tensions profondes entre parties prenantes¹⁴.

⁸ BAKER Tom et McGUIRK Pauline, « Assemblage thinking as methodology: commitments and practices for critical policy research », *Territory, Politics, Governance*, 2016, vol. 5, n°4, p. 3.

⁹ KRTOLICA Igor, « Diagramme et Agencement chez Gilles Deleuze. L'élaboration du concept de Diagramme au contact de Foucault », *Filozofija i društvo*, 2009, vol. 20, n°3, p 100.

¹⁰ *Ibid.*, p. 100.

¹¹ BAKER Tom et McGUIRK Pauline, « Assemblage thinking as methodology: commitments and practices for critical policy research », *op. cit.*, pp. 4-6.

¹² GOULD Jeremy, « (Dis)assembling development », in GOULD Jeremy et SIITONEN Lauri (éd.), *Anomalies of Aid*, Helsinki, Interkont Books, 2007, p. 281. [notre traduction]

¹³ *Ibid.*, pp. 285-286.

¹⁴ LI Tania Murray, « Practices of assemblage and community forest management », *Economy and society*, vol. 36, n°2, p 265.

Néanmoins, sans aller jusqu'à accuser ces auteurs d'une « appropriation fragmentaire » de l'agencement, celle-ci qui guette les auteurs modernistes séduits par le langage de D&G¹⁵, une lecture attentive de leurs articles permet de déceler une mobilisation lacunaire du concept. Nous nous attellerons dans les sections suivantes à rendre justice le mieux que nous pourrons à la pensée de l'agencement. En effet celui-ci doit être compris en connexion avec toute une série d'autres concepts¹⁶.

Section 2 : Une vision ontologique

Pour D&G, toute réalité ne peut exister qu'agencée¹⁷. Un agencement se caractérise par le fait qu'il ne fonctionne pas selon une logique organique mais selon une logique proche de celle d'une machine. Là où la première détermine une subordination des parties à un tout unitaire, la seconde implique l'émergence d'un « tout fragmenté » qui se définit par des relations de composition et d'agrégation de ses parties. Les parties sont des singularités qui se suffisent à elles-mêmes et qui peuvent facilement être rajoutées, soustraites ou recombinaées. Il en découle qu'un agencement n'a pas d'essence car il ne possède pas d'éléments qui le définissent de manière éternelle¹⁸. Un agencement se caractérise également par le fait qu'il fonctionne selon un modèle « rhizomatique », toutes ses parties pouvant se connecter de manière dérégulée les unes aux autres. Ce modèle s'oppose à celui de l'« arborescence » qui implique une stratification et hiérarchisation des parties à travers des connections régulées¹⁹.

Lorsque, en 1975, D&G font apparaître pour la première fois le concept d'agencement dans leurs écrits, ils le conçoivent comme une entité à double face. Celui-ci est en effet constitué de deux formes d'éléments hétérogènes : des formes de contenus (le visible) et des formes d'expression (l'énonçable) qui s'articulent. La singularité de leur approche vient du fait qu'ils vont théoriser la nature de cette articulation comme une « présupposition réciproque » là où les modèles dominants du champ théorique de l'époque postulent la primauté de l'un sur l'autre. Pour l'économisme marxiste par exemple l'infrastructure (le contenu) détermine les modalités

¹⁵ MARCUS George et SAKA Erkan, « Assemblage », *Theory Culture Society*, 2006, vol. 23, p. 103.

¹⁶ PHILIPS John, « Agencement/Assemblage », *Theory Culture Society*, 2006, vol. 23, p. 108.

¹⁷ PIERCON-GNEZDA Alexis, « Le concept d'agencement collectif chez Deleuze et Guattari », in *Lecture croisée : Bargson et Deleuze. Politique de la terre*, janvier 2016, Paris, p. 2.

¹⁸ NAIL Thomas, « What is Assemblage? », *op. cit.*, pp.22-24.

¹⁹ C. AMORIM Antonio et RYAN Charly, « Deleuze, Action Research and Rhizomatic Growth », *Educational Action Research*, 2005, vol. 13, n°4, pp. 582-583.

superstructurelles (l'expression). Pour D&G, bien qu'hétérogènes ces deux formes sont communicantes et articulées²⁰. Comment, dès lors, expliquer la nature de ce rapport ?

Cette réponse va naître dans la pensée de Deleuze au contact de celle de Foucault et son ouvrage *Surveiller et punir*. Pour ce dernier, un « diagramme » se superpose à l'agencement. Ce diagramme constitue en quelque sorte la « carte des rapports de force qui constituent le pouvoir ». Ce différentiel des forces nécessite, pour s'actualiser, de s'incarner dans l'agencement. Néanmoins il ne peut le faire qu'en suivant des voies divergentes, des lignes de différenciation selon des formes hétérogènes, ce qui explique l'hétérogénéité des formes de l'agencement. Néanmoins, pour Deleuze, l'apport de Foucault comporte une lacune, sa conception ne permet pas de penser la mutation du diagramme car sa vision du dispositif de pouvoir enveloppe une condition de relative stabilité²¹. Il s'agit là pourtant d'une dimension clé pour D&G et pour notre étude. Comment répondre à la question de la mutation ?

Pour D&G, on peut distinguer à la surface du champ social deux types de mouvements, ceux d'organisations et ceux de mutations. Il s'agit d'une différence entre ce qu'ils appellent des « lignes molaires » et des « lignes de fuite » qui coexistent au sein d'un même diagramme et qui rendent compte de la diversité des rapports de force qui l'habitent. D&G vont néanmoins jusqu'à minimiser la stabilisation potentielle des rapports de force, en affirmant une primauté des lignes de fuite dans la détermination du diagramme²². De cette pensée découlent deux termes récupérés par les auteurs qui mobilisent D&G, celui de « territorialisation » et de « déterritorialisation ». Le premier renvoyant aux propriétés du champ social qui travaillent à le stabiliser, le deuxième renvoyant aux forces qui travaillent contre sa stabilité²³.

Il découle en définitive une vision par D&G fondamentalement politique du social. Le politique ne se limite en effet pas pour eux à la représentation de l'Etat mais à une posture agissante au cœur de tout agencement²⁴. Chaque agencement offre une carte des rapports de force dont il faut penser le dynamisme permanent.

²⁰ KRTOLICA Igor, « Diagramme et Agencement chez Gilles Deleuze. L'élaboration du concept de Diagramme au contact de Foucault », *op. cit.*, pp. 99-104.

²¹ *Idib.*, pp. 106-108.

²² *Idib.*, pp. 119-124.

²³ GOULD Jeremy, « (Dis)assembling development », *op. cit.*, p. 283.

²⁴ BERGEN Véronique, « La politique comme posture de tout agencement », in *Colloque International Gilles Deleuze, Félix Guattari et le politique*, 14-15 janvier 2005, Paris, p.1.

Section 3 : Les limites de la pensée de l'agencement

Pour Marcus & Saka l'agencement est un concept qui – s'il offre l'espoir d'un accès de travail à un objet d'étude difficile et insaisissable issu de la sensibilité moderniste esthétique (qui focalise son attention sur l'éphémère, l'émergent, le décentré et l'hétérogène) – préserve certains concepts de la pensée structurale en cherchant à cartographier et modéliser l'espace-temps et ses dynamiques à travers des principes structurels d'ordre. Le risque bien présent de cet « état nerveux » étant de créer une métaphore morte. En effet comment stabiliser un objet intrinsèquement insaisissable²⁵ ? Cette limite est perceptible dans les écrits de D&G eux-mêmes lorsque ceux-ci affirment que l'énoncé tend à défaire l'agencement, à diviser fondamentalement le sujet de l'énoncé et son énonciation²⁶.

En définitive, plusieurs auteurs réfutent l'élévation de la pensée de l'agencement au statut d'ontologie, affirmant que les capacités explicatives impressionnantes qu'on lui porte deviennent en définitive extrêmement vagues²⁷. Néanmoins, il est rare qu'il ne lui soit pas reconnu les valeurs analytiques et méthodologiques qui en découlent, c'est sur elles que nous nous pencherons dans la dernière section de ce chapitre.

Section 4 : Contributions analytiques et méthodologiques

La pensée de l'agencement permet de penser la tension entre contingence et structure. En effet les deux ne doivent pas être vus comme contradictoires, bien au contraire. Si l'écueil de la première tendance est exposé plus haut, celui de la deuxième est de tomber dans une présomption de cohérence structurale qui empêche de penser la nature multiple des déterminations qui influencent le social. Si la pensée de l'agencement permet dans un premier temps de porter l'attention sur ce deuxième constat, elle ne pousse pas pour autant tous les auteurs qui la mobilisent à nier le rôle des asymétries de pouvoir qui sont mues par des effets structuraux. Ce postulat de la multiplicité a plutôt pour objectif de situer les structures dans des

²⁵ MARCUS George et SAKA Erkan, « Assemblage », *op. cit.*, pp. 101-106.

²⁶ PHILIPS John, « Agencement/Assemblage », *op. cit.*, p. 109.

²⁷ BAKER Tom et McGUIRK Pauline, « Assemblage thinking as methodology: commitments and practices for critical policy research », *op. cit.*, p. 5.

contextes dynamiques qu'elles forment et au sein desquelles elles se forment²⁸.

La pensée de l'agencement permet d'adopter une analyse centrée sur les dynamiques. En effet l'entreprise de rendre compte des processus en mouvement (par nature insaisissables) ne doit pas être abandonnée. A travers sa sensibilité à la fois pour la stabilité et le changement, la pensée de l'agencement accorde une grande importance aux processus et aux événements²⁹. Ce focus s'incarne dans notre étude par une attention accrue portée aux processus de « territorialisation » (stabilisation) et de « déterritorialisation » (déstabilisation). Si nous sommes conscients que figer un phénomène en mouvement comporte une incohérence irréductible, il s'agit là d'une limite de la conceptualisation avec laquelle il nous faudra travailler.

Concernant notre approche méthodologique, l'apport de cette pensée est double. Premièrement, la pensée de l'agencement requiert une orientation méthodologique qui délivre une compréhension qualitative en profondeur d'une situation contextualisée ce qui invite par conséquent à l'adoption d'un style ethnographique. Deuxièmement, cette pensée suppose une constitution spatiale multiple, elle pousse donc à adopter une méthodologie inductive visant à suivre les sites et les situations pour en explorer la composition active et imprévisible. Une telle approche encourageant en définitive une ouverture et une flexibilité méthodologique³⁰.

Il est important de noter que si la pensée de l'agencement est pertinente, elle fonctionne d'autant mieux lorsqu'elle est mise en relation avec d'autres concepts³¹. En effet elle doit être vue comme apportant des moyens supplémentaires d'aborder la multiplicité, la complexité et la contingence des processus contemporains, en complément des théories trouvées en économie politique. Nous suivons Baker & McGuirk lorsqu'ils nous invitent à penser l'agencement en synergie avec les questions de gouvernance³².

²⁸ BAKER Tom et McGUIRK Pauline, « Assemblage thinking as methodology: commitments and practices for critical policy research », *op. cit.*, n°4, p. 5.

²⁹ *Ibid.*, p. 7.

³⁰ *Ibid.*, pp. 9-12.

³¹ MARCUS George et SAKA Erkan, « Assemblage », *op. cit.*, p. 106.

³² BAKER Tom et McGUIRK Pauline, « Assemblage thinking as methodology: commitments and practices for critical policy research », *op. cit.*, p. 5.

Chapitre 2 : Anthropologie du développement

Ce travail n'a pas l'ambition de se présenter comme une recherche anthropologique au sens propre du terme. Néanmoins, de par la nature de notre objet, il semblait nécessaire pour notre étude de revêtir ce que nous appellerons une « sensibilité anthropologique ». Nous avons donc puisé dans les écrits de la discipline de l'anthropologie du développement pour nourrir notre réflexion conceptuelle, épistémologique et méthodologique.

Section 1 : Anthropologie du développement

Une grande série de travaux se sont au fil du temps rassemblés sous le label « anthropologie du développement ». Leurs rapports avec le monde du développement ont cependant fortement varié. Mosse & Lewis proposent de distinguer trois modes d'engagement : une anthropologie instrumentale (appliquée), une anthropologie idéologique (qui exalte le savoir indigène) et une anthropologie déconstructiviste critique³³. Notons que ces auteurs présentent ces approches pour mieux s'en distinguer. Nous proposons d'introduire ce chapitre par un bref exposé de l'approche déconstructiviste critique, une approche qui a longtemps marqué la discipline.

Pour les tenants de cette approche, la configuration développementaliste constitue un « narratif » hégémonique occidental qui détruirait les pratiques et savoirs populaires³⁴. En effet derrière les revendications des agences de développement se cacheraient des stratégies de pouvoir et une pratique déguisée de gouvernance qui vise une série d'effets politico-économiques (comme par exemple dans le cas qui nous intéresse la réorganisation des ressources)³⁵. Le problème de cette approche pour des auteurs comme Mosse & Lewis ou Jean-Pierre Olivier de Sardan c'est qu'elle est aveugle au fait que tous les acteurs possèdent une marge de manœuvre, niant par-là que les luttes d'influences, rhétoriques et manipulations

³³ MOSSE David et LEWIS David, « Theoretical Approaches to Brokerage and Translation in Development », in MOSSE David et LEWIS David (dir.), *Development Brokers and Translators: The Ethnography of Aid and Agencies*, Kumarian Press, 2006, pp. 2-5.

³⁴ OLIVIER DE SARDAN Jean-Pierre, « Les trois approches en anthropologie du développement », *Tiers-Monde*, 2001, vol. 42, n°168, p. 735.

³⁵ MOSSE David, « The Anthropology of International Development », *The Annual Review of Anthropology*, 2013, n°42, pp. 228-229.

peuvent venir de tous les côtés. De plus, elle reste aveugle face aux incohérences, contradictions et changements incessants de stratégies³⁶.

Section 2 : L'émergence d'une nouvelle approche : la « tradition française »

Mosse et Lewis promeuvent une approche non-normative, empirique et ethnographique qui se veut émancipée des positions instrumentales et idéologiques qui ont dominé l'interface entre l'anthropologie et le développement depuis des décennies³⁷. De ce fait, ces auteurs se rapprochent de la tradition française ethnographique du développement, forgée principalement autour du travail de l'APAD³⁸. L'intérêt de cette approche est qu'elle n'a pas pour ambition de décliner un système théorique unique ou fermé et se veut méfiante des idéologies. Au contraire elle se revendique résolument fondamentale, « proche du terrain » et « soucieuse d'appréhender les faits de développement dans leur complexité, qui est grande »³⁹.

Pour appréhender cette complexité, la tradition française passe par un interactionnisme méthodologique qui prend les interactions sociales comme entrée empirique privilégiée. Cet interactionnisme descend de l'école de Manchester et son « actor-oriented approach » pour laquelle les sens du développement sont produits et négociés par les acteurs⁴⁰. Néanmoins, la tradition française ne tombe pas dans les écueils qui ont marqué son ascendance, cette dernière induisant bien souvent une compartimentalisation des identités ou un déni des facteurs structurels. De son côté la tradition française affirme ne pas tomber dans un « fétichisme de l'interaction », elle ne se limite pas aux interactions mais veut les voir comme un moyen d'analyser des phénomènes de plus grande ampleur, en variant les échelles. L'interaction est vue comme une « étude de cas » qui permet de déchiffrer à la fois les stratégies d'acteurs et les contraintes de contextes, à la fois les phénomènes de conjoncture et de structure⁴¹.

³⁶ OLIVIER DE SARDAN Jean-Pierre, « Les trois approches en anthropologie du développement », *op. cit.*, pp. 735-736.

³⁷ MOSSE David et LEWIS David, « Theoretical Approaches to Brokerage and Translation in Development » *op. cit.*, p. 2.

³⁸ Association euro-africaine pour l'anthropologie du changement social et du développement.

³⁹ OLIVIER DE SARDAN Jean-Pierre, « Les trois approches en anthropologie du développement », *op. cit.*, pp. 745.

⁴⁰ MOSSE David et LEWIS David, « Theoretical Approaches to Brokerage and Translation in Development », in MOSSE David et LEWIS David (dir.), *Development Brokers and Translators: The Ethnography of Aid and Agencies*, Kumarian Press, 2006, p. 9.

⁴¹ OLIVIER DE SARDAN Jean-Pierre, « Les trois approches en anthropologie du développement », *op. cit.*, pp. 743.

Selon ses promoteurs, cette approche prend tout son sens dans le monde du développement qui produit de nombreuses interactions entre des univers sociaux très variés. De Sardan, un tenant significatif de la tradition française, utilise la métaphore de l'« arène » pour l'appréhender. Cette image invite à visualiser le développement comme un lieu où une multitude de logiques sociales s'imbriquent et interagissent⁴². Ce postulat de multiplicité des logiques implique de rechercher à travers la complexité du social les divergences inéluctables d'intérêts qui en découlent. Cette approche voit des contradictions, des clivages et des rapports de force, là où les opérateurs du développement postulent des convergences d'intérêts⁴³.

A titre d'illustration, l'anthropologue C. Reynier a adopté cette approche pour mettre en lumière des stratégies d'exploitations conflictuelles de ressources forestières par une série de groupes stratégiques prenant part à un projet agroforestier villageois sur le Plateau des Batéké en RDC. Les stratégies ont pu être déterminées en mettant en lien la répartition physique et les droits d'usage sur les terres des acteurs. La situation conflictuelle pouvait en définitive en partie être expliquée par une juxtaposition de pouvoir – coutumier et foncier – sur les terres. L'insécurité foncière qui en découlait présentait par ailleurs un frein considérable pour la mise en place d'un mode d'exploitation durable⁴⁴. Cette illustration nous permet au passage d'introduire une partie de notre terrain, en effet si l'anthropologue en question a mené une série de recherches dans cette zone c'est à la suite d'un stage initial effectué dans la même institution d'accueil que la nôtre.

Section 3 : Concepts pertinents issus de l'anthropologie du développement

Pour les auteurs contemporains de la discipline, le développement nécessite d'être appréhendé à travers une « anthropologie du global » qui mobilise une analyse transversale des logiques d'action en combinant les échelles d'analyses⁴⁵. En effet il n'est plus possible d'isoler

⁴² *Ibid.*

⁴³ BOIRAL Pierre et OLIVIER DE SARDAN Jean-Pierre, « Introduction », in BOIRAL Pierre, LANTERI J-F et OLIVIER DE SARDAN Jean-Pierre (dir.), *Paysans, experts et chercheurs en Afrique noire. Sciences sociales et développement rural*, Paris, Editions Karthala, 1985, pp. 15-22.

⁴⁴ REYNIERS Camille, « L'approche interactionniste pour l'analyse d'un projet d'agroforesterie villageoise sur le plateau des Batéké (République Démocratique du Congo) », *VertigO – la revue électronique en science de l'environnement*, 2014, vol. 14, n°1, pp. 14-17.

⁴⁵ OLIVIER DE SARDAN Jean-Pierre, « Les trois approches en anthropologie du développement », *op. cit.*, pp. 747.

les interactions liées au « royaume du développement » de celles liées à l'appareil d'Etat, la société civile, la communauté internationale etc. L'étude du développement met en évidence une économie politique plus large⁴⁶. De ce diagnostic émerge le besoin d'appréhender le développement au travers de nouveaux concepts. Ceux-ci permettant de rendre compte des phénomènes qui traversent un monde du développement caractérisé par une fragmentation du pouvoir. Nous en avons relevé trois particulièrement pertinents pour notre étude.

Concept du courtier : L'état de fragmentation du pouvoir favorise l'émergence de la figure du courtier. Ces acteurs peuvent être définis comme des médiateurs qui opèrent aux points de connexion du monde du développement. Ils occupent deux fonctions importantes. D'un côté ils favorisent le maintien des flux de financement. De l'autre ils permettent la coexistence de différentes logiques et intérêts au sein d'une politique (ou d'un projet) garantissant par-là l'ordre et la légitimité de cette dernière⁴⁷.

Concept de la traduction : L'apparente harmonie des logiques mises en œuvre à travers les politiques du développement résulte d'un phénomène de traduction. Ce concept renvoie au déplacement, l'enrôlement mutuel et l'emboîtement d'intérêts variés et contradictoires entre acteurs⁴⁸. Il faut rappeler que ce phénomène ne doit pas suggérer une conversion unidirectionnelle, l'idée étant de ne pas postuler qu'un seul acteur présumé dominant détermine l'alignement⁴⁹. Dans le même ordre d'idée *Bierschenk* propose de visualiser les modèles de développement comme des « blueprints » qui voyagent pour être sans cesse décodés et recodés à travers une chaîne de traduction jamais complétée⁵⁰.

Concept de la policy-chain : Les politiques du développement ont bien souvent des narratifs flous et ambigus. Cela s'explique par le fait que le processus institutionnel ne rend réel la politique qu'à travers ces traductions d'intérêts et stabilisations temporaires des interprétations. Certains auteurs affirment dès lors que ce n'est pas la politique qui organise la

⁴⁶ MOSSE David et LEWIS David, « Theoretical Approaches to Brokerage and Translation in Development », *op cit.*, p. 1.

⁴⁷ *Idib.*, p.16.

⁴⁸ *Ibid.*, pp. 13-15.

⁴⁹ LI Tania Murray, « Practices of assemblage and community forest management », *op. cit.*, p. 265.

⁵⁰ BIERSCHENK Thomas, « From the Anthropology of Development to the Anthropology of Global Science Engineering », *Zeitschrift für Ethnologie*, 2014, n° 139, p. 77.

pratique mais bien l'inverse, la politique naît de l'imbrication d'une série d'intérêts et de phénomènes contingents. Il découle de cette vision que la politique est avant tout un *mode d'alignement ou de connexion* (bien qu'instable) entre des agents, institutions, lois et discours⁵¹.

Section 4 : Réflexion épistémologique

L'anthropologie est une discipline qui se prête volontiers à une réflexion sur le statut épistémologique des sciences sociales. L'objectif de cette section est d'alimenter notre approche grâce notamment au travail de Passeron ainsi qu'aux élaborations faites par de Sardan sur le sujet.

Les sciences sociales sont pour Passeron dotées d'un régime particulier de scientificité qui s'explique par la nature même de leur objet : les phénomènes étudiés ne peuvent être appréhendés de manière empirique qu'à travers des situations irréductiblement singulières et non reproductibles. Comparer le singulier nécessite donc de mobiliser des paris interprétatifs de l'ordre de la *plausibilité* car il nous est impossible de satisfaire à la falsification poppérienne permise par les sciences expérimentales. Passeron rejette par conséquent tout naturellement l'illusion scientifique qui revendiquerait pour les sciences humaines la qualité de pouvoir énoncer des lois à l'image des sciences dites exactes. Cependant, il ne postule pas pour autant qu'il nous faille tomber dans une interprétation débridée et abandonner les exigences de rigueur logique et de validité empirique que revendique la démarche scientifique⁵².

Cet espace épistémologique propre aux sciences humaines peut être illustré par le « cercle épistémologique » néo-wébérien. Passeron voit en effet dans l'utilisation de l'« Idéal-type » la tentative d'appréhender le caractère hybride mi-référentiel (qui rend compte de la particularité) mi-abstrait (qui rend compte de la généralité) des sciences humaines. C'est la typologie – qui implique la sélection de traits considérés comme pertinents – du social qui permet de déboucher sur la comparaison. La complexité des sciences humaines étant de

⁵¹ MOSSE David, « The Anthropology of International Development », *The Annual Review of Anthropology*, 2013, n°42, pp. 233-234.

⁵² OLIVIER DE SARDAN Jean-Pierre, « L'espace Wébérien des sciences sociales », *Genèses*, 1993, n°10, pp. 147-148.

balancer entre trop d'abstraction ou pas assez. Un excès d'abstraction dans la typification poussant par exemple à sous-estimer les différences internes qui traversent un type ⁵³.

L'excès d'abstraction est d'autant plus dangereux qu'il peut générer une substantification de la typification, lui donner une « essence »⁵⁴. Les dérives culturalistes de la recherche coloniale offrent des illustrations frappantes. On peut penser ici par exemple aux ethnologues du Congo Belge et leur volonté d'élaborer une documentation systématique des cultures indigènes à travers leur *collection des monographies ethnographiques*. Ces recherches ayant en définitive érigé en notion absolue des « tribus » comme ensembles éternels, autonomes et inaltérables⁵⁵.

En définitive, cette fatalité à l'approximation rend la recherche vulnérable aux biais interprétatifs et aux dérives idéologiques. Comment permettre donc de maintenir au mieux notre quête de rigueur ? Pour de Sardan cette quête ne peut se limiter à une vigilance logique (argumentative) mais doit également prendre la forme d'une vigilance empirique. Une part décisive se jouant à travers le rapport que le chercheur entretient avec son terrain.

Section 5 : Réflexion méthodologique

L'anthropologie va de pair avec un « terrain », c'est en effet de lui qu'elle tire ses données et une bonne partie de ses interprétations. Pourtant l'anthropologie ne dispose pas à proprement parler d'une méthodologie standardisée. Comment dès lors garantir qu'on rende compte de son terrain avec la plus grande fidélité ? Si cela nécessite bien sûr une vigilance dans la production et l'interprétation des données, celle-ci est bien souvent difficile à détecter par le lecteur. Elle implique par conséquent que l'anthropologue scelle avec celui-ci un « pacte ethnographique », garantissant par là sa quête de fidélité au référent empirique⁵⁶. La dérive étant

⁵³ OLIVIER DE SARDAN Jean-Pierre, « L'espace Wébérien des sciences sociales », *Genèses*, 1993, n°10, pp. 151-156.

⁵⁴ *Ibid.*, p. 151-155.

⁵⁵ VAN REYBROUCK David, *Congo : une histoire*, Paris, Actes Sud, 2012, pp. 154-156.

⁵⁶ OLIVIER DE SARDAN Jean-Pierre, « La rigueur du qualitatif. L'anthropologie comme science empirique », *Espaces Temps*, 2004, n°84, pp. 45-47.

l'absence de remise en cause de l' « autorité de l'ethnographe » qui interdit toute forme de réflexion concernant la production de données du « théoricien-enquêteur »⁵⁷.

A cet égard, de Sardan nous apporte une fois de plus des indications pertinentes. Il nous aide à penser l'esquisse d'une « juste mesure » de l'explicitation par laquelle le chercheur doit tendre à rendre compte de son terrain. Cette mesure demande néanmoins de penser au préalable une question tout aussi importante : celle de notre implication sur notre terrain de recherche.

Le degré d'implication constitue un objet central de débat en anthropologie. Comment à travers notre observation participante concilier la nécessité méthodologique d'implication avec le recul nécessaire au rôle du chercheur ? Si la plupart se limitent souvent à une observation participante « périphérique », nombreux sont les auteurs qui revendiquent les bienfaits d'une immersion totale qui permet de vivre au plus proche la réalité des sujets observés⁵⁸. Le constat est pourtant celui-ci : quel que soit l'orientation que nous choisissons de prendre à travers notre « axe de différenciation », ce sont autant d'avantages et problèmes méthodologiques qui nous attendent au tournant.⁵⁹ Si une mise à distance trop forte crée un risque de faire abstraction des pratiques sociales concrètes, un « plus » d'implication n'offre pas la garantie d'une qualité ethnographique accrue et peut s'avérer un obstacle lorsque le chercheur tente de sortir de l'immersion pour tâcher de « dire l'action »⁶⁰.

Concernant l'explicitation. Celle-ci est nécessaire mais ne doit pas tomber dans les excès post-modernistes qui exaltent la subjectivité du chercheur revendiquant par là une innovation épistémologique. L'objet de nos sciences doit rester la connaissance du social. La qualité méthodologique de l'étude de notre propre subjectivité reste fort peu exploitable (personne n'a jamais trouvé le « calcul de l'erreur » qui permettrait d'en neutraliser les effets). Une explicitation méthodologique de notre rapport au terrain est bien sûr vitale (formes d'implication du chercheur, obstacles rencontrés, ...), et nous tâcherons de nous y appliquer au

⁵⁷ ABALES Marc, « Michel Foucault, l'anthropologie et la question du pouvoir », *L'Homme*, 2008, vol. 3, n°187, p. 111.

⁵⁸ SOULE Bastien, « Observation participante ou participation observante ? Usages et justifications de la notion de participation observante en sciences sociales », *Recherches Qualitatives*, 2007, n°27, pp. 128-129.

⁵⁹ BOIRAL Pierre et OLIVIER DE SARDAN Jean-Pierre, « Introduction », in BOIRAL Pierre, LANTERI J-F et OLIVIER DE SARDAN Jean-Pierre (dir.), *Paysans, experts et chercheurs en Afrique noire. Sciences sociales et développement rural*, Paris, Editions Karthala, 1985, p. 25.

⁶⁰ BERCHE Thierry, *Anthropologie et santé en pays dogon*, op. cit, p. 30.

mieux, mais les épisodes sélectionnés doivent l'être pour leur effets sur la plausibilité et véridicité finale de la recherche, pas pour leur caractère pittoresque⁶¹.

Section 6 : Contributions analytiques

De ce détour par l'anthropologie du développement nous retiendrons plusieurs choses : le besoin d'une analyse interactionniste, des concepts pour penser l'imbrication des intérêts entre acteurs, une réflexion sur le statut de l'idéal-type et une réflexivité par rapport à notre terrain. Nous allons dans cette section mettre les trois premiers apports en connexion avec la pensée de l'agencement.

La « tradition française » nous invite à penser les contradictions et les rapports de force derrière l'apparente harmonie des politiques du développement. De manière tout aussi intéressante, ces interactions ne sont que des points d'entrées, qui permettent de penser également les phénomènes de structures. Nous nous inscrivons là dans la continuité de la réflexion initiée au chapitre précédent.

Les concepts présentés dans ce chapitre permettent d'appréhender les phénomènes étudiés comme une imbrication permanente, sans cesse en mouvement, des logiques et intérêts d'acteurs. Ils nous aident à penser les politiques comme un moyen de faire rentrer en contact et traduire les intérêts divergents. Ils nous permettent par-là d'amorcer la conceptualisation des forces qui stabilisent l'agencement.

La réflexion sur l' « idéal-type » nous habilite à relativiser la critique faite à la pensée de l'agencement et sa volonté de figer des phénomènes irréductiblement impossibles à cartographier. Il est, en définitive, une conséquence du statut des sciences humaines en général de perdre son accroche sur le référent empirique alors qu'elle tente d'établir la typification qui permet la comparaison. Si accepter cette fatalité nous pousse à rester attentif face aux effets de la généralisation, elle nous permet également de nous émanciper de la singularité de notre terrain pour mettre en perspective les phénomènes étudiés avec une riche littérature scientifique.

⁶¹ OLIVIER DE SARDAN Jean-Pierre, « Le 'je' méthodologique : Implication et explicitation dans l'enquête de terrain », *Revue française de sociologie*, 2000, vol. 41, n°3, pp. 417-445.

Nous pourrions en retour offrir à cette littérature une théorisation qui a vocation à appréhender d'autres référents empiriques, ce qui est bien là le but de toute démarche scientifique.

Section 7 : Dépassement de la dimension micropolitique de l'anthropologie

Malgré l'adoption de cette « sensibilité anthropologique », il nous faut clarifier une distinction fondamentale entre la discipline anthropologique et notre recherche. La scission s'opérant au niveau de la nature de l'objet de notre étude.

L'anthropologie a souvent comme terrain d'étude privilégié le niveau « micropolitique »⁶² qui implique une « description au sens restreint ». L'anthropologue favorise en effet une enquête de terrain qui lui permet de décrire ce qui est de l'ordre du regardable et de l'audible. Il cherchera à décrire un objet, une interaction, etc. La description est en lien organique directe avec l'observation⁶³. Même lorsqu'il passe à la « description au sens large » (qui n'est pas de l'ordre du regardable ou de l'audible) il privilégie une monographie de longue durée au détriment d'une dimension « macro »⁶⁴.

C'est ce besoin de combinaison d'échelle qui amène les anthropologues que nous avons lus à appeler de leurs vœux une collaboration avec des entreprises plus « panoptiques ». C'est dans cette recherche de complémentarité que cette étude ambitionne modestement de s'inscrire. En effet si nous gardons la logique interactionniste à l'esprit, nous prenons au mot sa volonté de varier les échelles en rendant compte des dimensions internationales et nationales. Nous devons pour ce faire compléter notre cadre analytique avec la discipline de la science politique et son étude de la gouvernance.

⁶² OLIVIER DE SARDAN Jean-Pierre, « Les trois approches en anthropologie du développement », *op. cit.*, p. 747.

⁶³ OLIVIER DE SARDAN Jean-Pierre, « Observation et description en socio-anthropologie », *Enquête*, 2003, n°3, pp. 13-14.

⁶⁴ OLIVIER DE SARDAN Jean-Pierre, « Les trois approches en anthropologie du développement », *Tiers-Monde*, 2001, vol. 42, n°168, pp. 747.

Chapitre 3 : Gouvernance environnementale

Section 1 : Gouvernance et pouvoir

Cette section finalise, dans la continuité des logiques des chapitres précédents, le cadre analytique autour des concepts de gouvernance et de pouvoir qui sont au cœur de ce travail. C'est à travers la discipline de la science politique que nous devons chercher à définir ces concepts.

Pour *Foucault*, l'art de gouverner renvoie à toutes les pratiques par lesquelles on arrive à « structurer le champ d'action éventuel des autres »⁶⁵. À cette définition ajoutons celle de *Etzioni* qui définit le pouvoir comme « la capacité d'un acteur à induire ou influencer un autre acteur à appliquer ses directives ou toute autre norme qu'il défend »⁶⁶. Nous allons donc à travers ce travail parler de « gouvernance » pour faire référence aux actions qui structurent le champ d'action des individus (souvent dans leur rapport avec l'environnement). Notons toutefois que la capacité à « gouverner » découle selon nous dans un premier temps du « pouvoir » qu'un acteur ou groupe d'acteur possède.

Retenons également qu'il a été choisi ici une définition qui rend compte du pouvoir comme « relationnel » (chercher à influencer dans son propre intérêt) et pas comme « dispositionnel » (lié au fait d'avoir des ressources)⁶⁷. Cela n'implique pas de rejeter l'accès aux ressources comme fin en soi ou comme instrument d'exercice du pouvoir. L'accès aux ressources matérielles (ressources forestières, financements, etc.) et immatérielles (savoirs, informations, etc.) est un enjeu de taille dans notre étude, mais le « pouvoir » fait ici uniquement référence à la capacité d'influencer autrui, que cela soit atteint grâce (ou non) à des ressources et dans le but (ou non) d'en obtenir, de les préserver, de les allouer, de les thésauriser etc.

Concernant la « gouvernance environnementale », *Trefon et al* la définissent comme « la manière dont est structuré l'exercice du pouvoir, tel qu'il agit sur la nature et sur ses

⁶⁵ ABALES Marc, « Michel Foucault, l'anthropologie et la question du pouvoir », *L'Homme*, 2008, vol. 3, n°187, p. 114.

⁶⁶ KROTT Max *et al*, « Actor-centred power: The driving force in decentralised community based forest governance », *Forest Policy and Economics*, 2014, n°49, p. 37. [notre traduction].

⁶⁷ *Ibid*, p. 36.

ressources »⁶⁸. Cette définition est pertinente mais renvoie à une étude qui voudrait rendre compte *in fine* de l'effet des rapports de force sur les ressources naturelles (ici les forêts) dans le prolongement d'une approche proche de celle de l'« écologie politique »⁶⁹, ce n'est donc pas vers ce genre de définition que nous devons nous tourner.

Krott et al quant à eux définissent la « gouvernance forestière » comme « toutes les structures de régulations publiques et privées qui concernent l'utilisation et la conservation des forêts, ainsi que les interactions entre les acteurs en son sein »⁷⁰. Cette définition est intéressante car elle permet de conceptualiser la « gouvernance environnementale/forestière » – dans la continuité du chapitre 1 – comme *agence*. En effet elle invite à ramener simplement ce terme à un « terrain identifiable d'action et de débat »⁷¹, une forme de « label » qui englobe toutes les actions et les débats qui se font *au nom* de la gouvernance environnementale/forestière. Dans cette vision tous les acteurs ont une capacité d'action « au sein et en dehors » de ce terrain d'action et sont mus par leur logique et leurs intérêts propres⁷². C'est dans cette vision d'un terrain n'étant pas mû par une cohérence globale que nous devons chercher à identifier les différentes logiques d'acteurs, les conflits d'intérêts et les rapports de force qui en découlent.

Il est donc très important de noter qu'à travers ce travail nous ne mobilisons pas la « gouvernance » et la « gouvernance environnementale/forestière » de la même manière. La première est une capacité à structurer le champ d'action des individus, la seconde est un « label », un terrain d'action. La gestion des ressources tropicales est un objet dont nous postulons qu'il est fertile pour ce genre d'analyse car pour de nombreux auteurs les arènes politiques complexes, multi-acteurs, multi-sectoriels et multi-niveaux que sont les politiques environnementales rendent particulièrement visibles les luttes d'intérêts qui déterminent le « policy making »⁷³.

⁶⁸ TREFON Théodore et COEGELS Serge, *Gouvernance environnementale dans les espaces périurbains d'Afrique Centrale*, Bruxelles, Pierre Assenmaker, 2007, p. 5.

⁶⁹ J. BENNETT *et al*, « Conservation social science: Understanding and integrating human dimensions to improve conservation », *Biological Conservation*, 2017, n° 205, p. 101

⁷⁰ KROTT Max *et al*, « Actor-centred power: The driving force in decentralised community based forest governance », *op. cit.*, p. 34. [notre traduction]

⁷¹ LI Tania Murray, « Practices of assemblage and community forest management », *op. cit.*, p. 266.

⁷² BAKER Tom et McGUIRK Pauline, « Assemblage thinking as methodology: commitments and practices for critical policy research », *op. cit.*, p. 3.

⁷³ BROCKHAUS Maria, DI GREGORIO Monica et CARMENTA Rachel, « REDD+ Policy Networks : exploring actors and powers structures in an emerging policy domain », *Ecology and Society*, 2014, vol.19, n°4, p. 1.

Ce chapitre dresse une liste non-exhaustive des dynamiques *typiques* (au sens de l'idéal-type) qui animent la « gouvernance environnementale » multi-échelles autour des forêts tropicales. Ce détour vers la littérature permet d'orienter la Partie III de ce travail vers des pistes fertiles de points de friction potentiels et de confrontation d'intérêts divergents. Toutefois, nous ne rentrons pas ici dans l'historique ou dans les enjeux liés proprement au mécanisme REDD+, ceux-ci étant abordés en parallèle du travail d'analyse. Une fois les différentes dynamiques exposées dans les sections 2 à 6, la dernière section se focalise sur les instruments de pouvoir potentiels aux mains des acteurs.

Section 2 : La gestion des forêts tropicales, un enjeu transversal

Pour *Foyer et al* le Sommet de la terre à Rio de 1992 voit se concrétiser une approche libérale à la fois économique et politique dans la gestion de l'environnement. En effet là où jusque dans les années '90 l'Etat jouait un rôle clé via son cadre juridique et réglementaire le Sommet de Rio va privilégier la promotion d'instruments économiques « incitatifs » au détriment des outils dits « répressifs » de l'Etat. Cette libéralisation économique se fait dans le cadre d'une libéralisation politique et la promotion d'une « vision gestionnaire, multi-située du pouvoir où se brouille les frontières traditionnellement établies entre secteurs étatiques, privés et civils »⁷⁴.

Pour *Werland*, ce phénomène va de pair avec l'instauration d'un discours qui va cadrer les forêts tropicales comme une problématique environnementale « globale » au détriment d'une compréhension traditionnelle des forêts comme objet de gestion souveraine des Etats. En a découlé selon lui une gouvernance elle-même « globale » qui implique de nombreux acteurs non-étatiques à différents niveaux de processus politique. De cet état de fait émerge une conceptualisation des forêts contingente sans cesse renégociée à travers les différents niveaux⁷⁵.

⁷⁴ FOYER Jean *et al*, « Néolibéraliser sans marchandiser ? La bioprospection et les REDD dans l'économie de la promesse », in COMPAGNON D. et RODARY E., *Les politiques de biodiversité*, Paris, Presses de Sciences Po, 2017, p. 234.

⁷⁵ WERLAND Stefan, « Global Forest Governance – Bringing forestry science (back) in », *Forest Policy and Economics*, 2009, n°11, pp. 446-449.

Section 3 : Une gestion concertée

Cette optique libérale induit une gestion « concertée » des ressources. Il s'agit d'une gestion qui, pour *Castellanet et al*, se fonde sur la reconnaissance d'une pluralité d'intérêts, de légitimités ou de représentations au sein d'un même secteur. Cependant, pour eux, si ce concept renvoie bien à l'idée d'action collective, il s'agit d'un terme polysémique qui peut impliquer des formes et configurations très variées. Dans sa conception purement politique, l'objectif de la concertation peut être ramené à l'idée d'un espace de conflit et de négociation nécessaire dont le résultat dépend des forces en présence⁷⁶.

Pour *Joiris et al*, ce terme est tronqué en Afrique Centrale car il recouvre une réalité qui peine à s'émanciper des facteurs structurels et des stratégies d'acteurs sur lesquelles il tente d'opérer. Ces auteurs vont même jusqu'à qualifier la gestion des forêts tropicales dans cette région d' « anti-participative » car elle s'inscrit dans un contexte structurel incompatible avec la gestion attendue. Ils invoquent ainsi comme contraintes structurelles la continuité néocoloniale d'implémentation top-down et dirigiste des programmes centralisés par l'Etat et les bailleurs de fonds, le dispositif territorial source d'insécurité foncière ou encore le cadre juridique lacunaire. C'est dans ces conditions structurelles selon eux que viennent s'imbriquer les logiques et stratégies d'acteurs conflictuelles qui se focalisent sur des enjeux d'accès à la terre et à ses ressources, de captation financière ou d'accès à la représentativité⁷⁷.

Section 4 : L'importance des négociations multilatérales (échelon international)

Du fait de leur rôle dans la lutte contre les émissions de gaz à effet de serre, les forêts tropicales se sont mutées en enjeux clés dans la sphère internationale au fur et à mesure que devenaient plus prégnantes les préoccupations écologiques. Pour *Ongolo et al* ce phénomène

⁷⁶ CASTELLANET Christian, MERAL Philippe et LAPEYRE Renaud, « La gestion concertée des ressources naturelles et de l'environnement : propos introductifs », in MERAL Philippe, CASTELLANET Christian et LAPEYRE Renaud (dir.), *La gestion concertée des ressources naturelles : l'épreuve du temps*, Paris, Editions Karthala, 2008, pp. 7-10.

⁷⁷ JOIRIS Véronique, LOGO Patrice et ABEGA Séverin, « La gestion des forêts en Afrique Centrale : Logique développementiste, gouvernance antiparticipative et stratégies d'acteurs », *Revue d'ethnoécologie*, 2014, n°6, pp. 1-28.

induit une forme d' « ingérence écologique » qui va systématiquement assortir les négociations d'aide bilatérale et multilatérale avec les pays tropicaux de conditionnalités environnementales prenant la forme d'agenda de réformes⁷⁸. On peut ajouter à cet égard que pour *Castellonet et al* le domaine des politiques environnementales est l'un des secteurs où le poids des agences internationales et des ONG pèse le plus lourd sur les gouvernements du Sud⁷⁹.

La Convention Cadre des Nations Unies pour le Changement Climatique (CCNUCC) est le forum qui accueille la plupart des négociations internationales touchant à la gouvernance environnementale internationale. Néanmoins, pour *Aykut & Dahan* cette gouvernance onusienne est fondée sur une illusion, en effet elle instaure une « fiction du tout ensemble » qui nie les intérêts radicalement contradictoires des différents Etats au profit d'une lecture apolitique. Pour ces auteurs les négociations climatiques ne s'émanciperont pas de la disjonction fondamentale qui les séparent des réalités complexes sur lesquelles elles comptent opérer sans une lecture politique et une prise en compte des conflits d'intérêts qu'elles soulèvent⁸⁰.

Section 5 : L'instauration d'une « arène nationale » (échelon national)

Les injonctions internationales appelant au réformisme de la gestion des forêts tropicales dans les pays d'Afrique subsaharienne viennent modifier les termes du débat domestique sur les acteurs jugés légitimes d'opérer la gouvernance sur les forêts⁸¹. Ce phénomène va privilégier l'émergence d'une « arène nationale » où les logiques et intérêts de multiples acteurs se voient imbriqués dans le processus de gouvernance forestière.

Quel rôle pour l'Etat ? Pour *Brockhaus et al*, opérer un changement transformationnel de la gestion nationale des forêts implique la mise en place de coalitions dominantes qui remettent en question les « path dependencies ». Pour atteindre ces changements une coalition

⁷⁸ ONGOLO S., BADOUX M. et SONWA D., « Aux frontières du réformisme environnemental : L'Etat et la gouvernance forestière au Cameroun », in *13^{ème} Congrès National Association Française de science politique*, 22-24 juin, 2015, Aix-en-Provence, pp. 4-5.

⁷⁹ CASTELLANET Christian, MERAL Philippe et LAPEYRE Renaud, « La gestion concertée des ressources naturelles et de l'environnement : propos introductifs », *op. cit.*, p. 18.

⁸⁰ C. AYKUT Stefan et DAHAN Amy, « Les négociations climatiques : vingt ans d'aveuglement ? », *CERISCOPE Environnement*, 2014, pp. 9-12.

⁸¹ ONGOLO S., BADOUX M. et SONWA D., « Aux frontières du réformisme environnemental : L'Etat et la gouvernance forestière au Cameroun », pp.2-3.

se doit selon eux d'inclure les agences étatiques, ces dernières étant les seules qui ont l'autorité de prendre des décisions contraignantes⁸². Toutefois, pour *Castellonet et al* atteindre ces changements est difficile car la réaction des Etats se caractérise souvent par des formes de résistances plus ou moins ouvertes qui mettent en péril l'« appropriation nationale souhaitée »⁸³. Il est en définitive pertinent pour certains auteurs d'interroger une potentielle forme de limitation de la souveraineté de l'Etat face à ces manifestations d'ingérences extérieures⁸⁴.

Un acteur à ne pas négliger au sein de cette arène nationale est celui de la « société civile ». Nous suivons à cet égard *Poncelet et Pirotte* lorsque ceux-ci soulignent la dépendance de celle-ci aux réformes de gouvernance d'origine exogène sur les sociétés postcoloniales africaines. Ces auteurs ajoutent toutefois que le label « société civile » ne renvoie en rien à une réalité institutionnelle clairement identifiable et doit par conséquent être observé au sein d'une trajectoire contextualisée⁸⁵.

Section 6 : Vers une gestion communautaire ? (échelon local)

Les décennies de politique étatique intrusive de conservation des ressources se sont soldées par le constat suivant : les capacités des Etats à contraindre les communautés à travers des programmes de conservation sont extrêmement limitées. Conjugué avec les phénomènes de libéralisation économique et politiques (voir supra) la pensée conservationniste va se tourner vers les communautés décentralisées comme seule alternative possible, s'appuyant entre-autre sur une série de recherches qui affirment la compétence de ces dernières à garantir une gestion efficace de leur ressource au niveau local⁸⁶.

⁸² BROCKHAUS Maria, DI GREGORIO Monica et MARDIAH Sofi, « Governing the design of national REDD+: An analysis of the power of agency », *Forest Policy and Economics*, 2014, n°49, p. 23.

⁸³ CASTELLANET Christian, MERAL Philippe et LAPEYRE Renaud, « La gestion concertée des ressources naturelles et de l'environnement : propos introductifs », *op. cit.*, p. 18.

⁸⁴ ONGOLO S., BADOUX M. et SONWA D., « Aux frontières du réformisme environnemental : L'Etat et la gouvernance forestière au Cameroun », *op. cit.*, p. 8.

⁸⁵ PONCELET Marc et PIROTTE Gauthier, « L'invention Africaine des sociétés civiles : déni théorique, figure imposée, prolifération empirique », *Mondes en Développement*, 2007, vol. 35, n°139, pp. 4-19.

⁸⁶ AGRAWAL Arun et C. GIBSON Clark, « Enchantment and Disenchantment: The role of Community in Natural Resource Conservation », *World Development*, vol. 27, n°4, pp. 631-633.

Notons deux points relatifs à cette tendance. Premièrement, pour *Li* cette approche suggère toujours une volonté « gouvernementale » qui cherche à agir sur les actions, en effet si on reconnaît partiellement aux communautés une capacité à gérer les forêts, cette capacité doit tout de même être restaurée ou ajustée via des interventions techniques d'experts extérieurs⁸⁷. Deuxièmement, pour *Agrawal et al* cette approche tend à ignorer les clivages internes et les divergences d'intérêts des communautés au profit d'une vision organique et unifiée. Cette omission tend bien souvent à négliger l'impact de ces clivages sur la gestion des ressources ou à empiéter sur la durabilité ou l'équité des résultats⁸⁸.

Section 7 : Instruments de pouvoir au sein de la gouvernance environnementale

Les instruments de pouvoir sont vitaux pour cette étude car ce sont eux qui nous permettent d'évaluer le pouvoir d'un acteur, ils sont en quelque sorte les « variables » que nous pouvons chercher à étudier pour analyser comment se structure le champ des rapports de force au sein du terrain de la « gouvernance forestière ». Evaluer le pouvoir en termes d'instruments aux mains des acteurs est pertinent car il permet d'évaluer le pouvoir même lorsqu'il ne s'exerce pas et qu'il reste du domaine de la « menace »⁸⁹, ces instruments fournissant l'*option* d'exercer le pouvoir, ce qui est pour *Weber* un équivalent du pouvoir⁹⁰. Nous arrêtons cinq grands idéaux-types d'instruments.

Les instruments « coercitifs » : La coercition peut se définir comme l'action d'altérer le comportement d'un individu subordonné par la force sans reconnaître la volonté de ce dernier⁹¹. Cet instrument est typiquement l'apanage de l'Etat mais notons que certains Etats postcoloniaux disposent de moyens limités dans le plein exercice du « monopole de la violence légitime » ce qui a évidemment une incidence sur leur capacité à altérer les conduites des individus⁹².

⁸⁷ LI Tania Murray, « Practices of assemblage and community forest management », *op. cit.*, p. 272.

⁸⁸ AGRAWAL Arun et C. GIBSON Clark, « Enchantment and Disenchantment: The role of Community in Natural Resource Conservation », *op. cit.*, p. 635.

⁸⁹ KROTT Max *et al*, « Actor-centred power: The driving force in decentralised community based forest governance », *Forest Policy and Economics*, 2014, n°49, p. 37.

⁹⁰ *Ibid.*

⁹¹ *Ibid.*, pp. 37-38.

⁹² ONGOLO S., BADOUX M. et SONWA D., « Aux frontières du réformisme environnemental : L'Etat et la gouvernance forestière au Cameroun », *op. cit.*, p.6.

Les instruments « d'incitations » : Il s'agit d'un instrument de pouvoir qui altère le comportement d'un individu grâce aux avantages qui lui sont offerts. C'est bien là un procédé de pouvoir car ce qui altère le comportement de l'individu n'est pas son accord mais bien la source d'incitations que possède celui qui veut altérer son comportement. Il s'agit là pour *Krott et al* d'un procédé à l'image de la dissuasion (qui altère le comportement via des désavantages), en effet dans les deux cas l'individu subordonné adapte son comportement mais cela se fait au détriment d'une volonté initiale toujours présente. Les sources peuvent être à la fois matérielles (argent, sources techniques) et immatérielles (avantages sociaux ou psychologiques)⁹³.

Les instruments « d'information » : Cela fait référence à la situation où un individu a le monopole d'une information. Les individus subordonnés doivent dès lors accepter cette information comme dominante et orienter leur décision en fonction de celle-ci⁹⁴.

Les instruments « discursifs » : Les pratiques discursives sont un mécanisme clé pour gagner du consentement et cadrer les débats. Pour *Brockhaus et al* ils permettent de façonner la manière dont un problème doit être perçu ainsi que les solutions qui lui sont assorties⁹⁵. Cet instrument cherche à créer du consensus, il s'agit d'un moyen de promouvoir l'inévitabilité de ses prescriptions à travers une rhétorique qui ne laisse pas envisager la possibilité d'intérêts divergents⁹⁶. Il s'agit là d'un instrument de pouvoir qui peut être renforcé par un « pouvoir de réputation » d'un acteur et sa position au sein du réseau⁹⁷.

Les instruments de « savoir » : Pour *Gould* les prescriptions qui évoluent au sein du monde du développement émergent de certains « savoirs » qui problématisent le réel sous un certain angle et fournissent dès lors un diagnostic d'action bien précis. Néanmoins pour lui le savoir ne doit pas être vu comme « donné », il faut au contraire s'interroger sur la nature contingente de sa production et sa légitimation⁹⁸. Il résulte pour *Li* de cette sélection de

⁹³ KROTT Max *et al*, « Actor-centred power: The driving force in decentralised community based forest governance », *op. cit.*, p. 39.

⁹⁴ *Ibid.*

⁹⁵ BROCKHAUS Maria, DI GREGORIO Monica et MARDIAH Sofi, « Governing the design of national REDD+: An analysis of the power of agency », *op. cit.*, p. 24.

⁹⁶ GOULD Jeremy, « (Dis)assembling development », *op. cit.*, p. 291.

⁹⁷ BROCKHAUS Maria, DI GREGORIO Monica et CARMENTA Rachel, « REDD+ Policy Networks : exploring actors and powers structures in an emerging policy domain », *op. cit.*, p. 19.

⁹⁸ GOULD Jeremy, « (Dis)assembling development », *op. cit.*, pp. 286-289.

« savoirs » une pratique qui gomme les questions politiques (par exemple de légitimité ou de droit d'accès aux ressources) au profit d'une lecture purement technique⁹⁹.

Chapitre 4 : Problématique de recherche

La question de recherche, construite en feedback permanent à la fois avec les lectures, le terrain et le travail d'analyse est la suivante :

« *Quel est l'impact du mécanisme International REDD+ sur la gouvernance forestière en République Démocratique du Congo ?* ».

Qu'entendons-nous par « gouvernance forestière » ? Comme exposé plus haut ce travail considère la « gouvernance forestière » comme un « terrain d'action et de débat » qui rassemble une série d'acteurs autour de la gestion des forêts. Nous suivons la logique de l'agencement qui postule que cet ensemble est constitué de singularités qui se suffisent à elles-mêmes et qui sont mues par leurs propres logiques individuelles (CH 1). Afin d'appréhender cette multiplicité hétérogène ce travail mobilise l'anthropologie du développement et son « approche française » qui invite à prendre les interactions entre logiques d'acteurs comme « points d'entrée privilégiés » (CH 2). Le fait que la question forestière en RDC soit un « enjeu transversal » demande d'adopter une analyse multi-échelle pour ne pas omettre certaines logiques décisives agissant au sein de ce « tout fragmenté » (CH 3).

Qu'entendons-nous par « impact du mécanisme REDD+ » ? Cette étude ne cherche pas à rendre compte de l'*ensemble* des rapports de force trouvés au sein de l'agencement étudié mais bien de ceux qui vont se modifier au contact de l'implémentation du mécanisme REDD+. Gardant évidemment à l'esprit que le mécanisme ne voyage pas indépendamment des rapports de force sur lesquels il agit mais qu'il est en partie *déterminé* par ceux-ci, REDD+ est une « policy chain » qui connecte les acteurs entre eux et emboîte leurs intérêts, la question étant : qui garantit au mieux ses intérêts à travers cet emboîtement ? Quel sont les acteurs qui imposent leur logique et via quels instruments de pouvoir ? Le fil rouge de cette recherche peut se résumer à une question empruntée à *Strange* : Cui bono ? (À qui profite la situation ?)¹⁰⁰.

⁹⁹ LI Tania Murray, « Practices of assemblage and community forest management », *op. cit.*, p. 279.

¹⁰⁰ PAQUIN Stéphane, *La nouvelle économie politique internationale*, *op. cit.*, p. 60

PARTIE II : METHODOLOGIE ET TERRAIN

Cette partie a pour objectif de présenter de la manière la plus transparente possible les conditions de production des données d'enquête afin que ces dernières puissent faire l'objet d'une réelle « confrontation scientifique »¹⁰¹. Nous abordons dans le chapitre 5 le modèle d'analyse, les méthodes de production de données ainsi qu'une ébauche d'auto-critique. Le « compte-rendu » de terrain fait quant à lui l'objet d'un chapitre dédié.

Chapitre 5 : Approche Méthodologique

Section 1 : La RDC, un terrain d'étude particulier ?

Avant d'aborder notre modèle d'analyse à proprement parler, touchons quelques mots sur ce que des auteurs ayant fait de la production de données en RDC leur spécialité disent de ce terrain. Notons bien ici qu'il n'est en rien question d'établir des généralisations ni d'affubler ce terrain d'un quelconque caractère « exceptionnel ou singulier »¹⁰² mais bien d'établir certaines particularités à titre purement introductif.

Notons par exemple qu'en tant que chercheur blanc il est bien sûr impossible de prétendre pouvoir se diluer totalement dans l'environnement observé, ou encore que notre présence peut faire émerger toute sorte de spéculations sur notre motivation. En effet pour *Petit et Trefon* la profusion d'ONG internationales a fortement marqué l'idée qu'on se fait malgré lui du chercheur, ce dernier peut donc rapidement faire l'objet d'attentes ou d'instrumentalisations. Néanmoins ce statut peut être sans cesse renégocié et il est en définitive pour ces auteurs bien plus facile de diriger ses enquêtes lorsqu'on est perçu comme sans grande assise financière et institutionnelle¹⁰³.

¹⁰¹ BEAUD Stéphane et WEBER Florence, *Guide de l'enquête de terrain*, Paris, La Découverte, 2003, p. 12.

¹⁰² PETIT Pierre et TREFON Théodore, « Introduction : Expériences de recherche en RDC : méthodes et contextes », in TREFON Théodore et PETIT Pierre (dir.), *Expériences de recherche en République Démocratique du Congo*, 2006, p. 9.

¹⁰³ PETIT Pierre et TREFON Théodore, « Introduction : Expériences de recherche en RDC : méthodes et contextes », *op. cit.*, pp. 13-14.

De Saint Moulin ajoute pour sa part que, comme pour tout terrain, celui-ci demande de savoir établir des relations de confiance et aborder avec un regard bienveillant des logiques et modes de vies différents du sien. Il conclut que la recherche ethnographique reste le meilleur moyen pour chercher à comprendre ce pays, en effet malgré la pléthore de documentation accumulée à l'étranger, « les informations les plus riches concernant le Congo se trouvent au Congo »¹⁰⁴.

Section 2 : Elaboration du modèle d'analyse

Nous entendons par modèle d'analyse l'articulation sous forme opérationnelle des pistes retenues pour présider au travail d'observation et d'analyse. Il s'agit pour le dire simplement du « prolongement naturel de la problématique »¹⁰⁵. Précisons d'emblée que notre recherche n'a été en rien linéaire et qu'elle découle d'une prise en compte du caractère évolutif, « plastique » de toute enquête. En effet au contact du terrain tout chercheur est régulièrement amené à réorienter sa recherche, trouver d'autres accès, voir même réinventer sa problématique. D'une certaine façon, le terrain « dicte sa loi à l'enquêteur »¹⁰⁶.

Un modèle d'analyse consiste en un système d'hypothèses logiquement articulées entre elles. Chaque hypothèse renvoyant elle-même à une série d'anticipations concernant des relations entre phénomènes et s'inscrivant dans la logique théorique de la problématique¹⁰⁷. Si l'établissement d'hypothèses peut s'apparenter à une approche que l'on pourrait qualifier de « déductive » nous étions toutefois également motivé par la volonté d'appréhender notre objet selon la démarche la plus « inductive » possible. L'objectif étant de s'aligner dans la logique de la pensée de l'agencement qui requiert pour le chercheur d'aborder une méthodologie inductive dans le but d'explorer la « composition active et imprévisible » des éléments au sein

¹⁰⁴ DE SAINT MOULIN Léon, « 35 ans de recherches en RDC : Permanences et renouvellement des méthodes », in TREFON Théodore et PETIT Pierre (dir.), *Expériences de recherches en République Démocratique du Congo*, 2006, pp. 89-92.

¹⁰⁵ VAN CAMPENHOUDT Luc et QUIVY Raymond, *Manuel de recherche en sciences sociales*, Paris, Dunod, 2011, p. 110.

¹⁰⁶ BEAUD Stéphane et WEBER Florence, *Guide de l'enquête de terrain*, Paris, La Découverte, 2003, p. 44.

¹⁰⁷ VAN CAMPENHOUDT Luc et QUIVY Raymond, *Manuel de recherche en sciences sociales*, op. cit., p. 127.

de l'agencement¹⁰⁸. Nous gardons évidemment à l'esprit que dans l'absolu ces approches ne s'excluent pas, une étude constituant toujours une dialectique entre les deux¹⁰⁹.

Parmi les différentes hypothèses mobilisées durant la recherche voici celle qui avant l'arrivée sur le terrain devait servir d'hypothèse générale pour guider le travail : « Une série de forces [économiques] convergent au Congo vers une redéfinition de l'usage et la valeur des ressources ». Cette hypothèse est issue du postulat établi par *Trefon* dans son ouvrage *Congo's environmental paradox* et s'accompagne des précisions suivantes : 1) cette dynamique résulte en majorité des forces extérieures (marché, globalisation, etc.) et 2) les formes que prendront ce changement et la détermination de leurs bénéficiaires sont incertaines¹¹⁰. Si on peut voir que cette hypothèse a bel et bien eu un impact sur la problématique finale, celle-ci s'est précisée et partiellement déplacée au contact du terrain.

Section 3 : Méthodes de production de données utilisées

Les hypothèses formulées doivent être confrontées à la vérification empirique. Cette confrontation est rendue nécessaire par des méthodes de production de données de terrain, l'observation participante et la tenue d'entretien ethnographiques. Ces deux méthodes fonctionnent de concert, elles font progresser l'enquête de manière complémentaire et ne doivent pas être vues comme des démarches séparées. Notons également que dans les deux cas il est nécessaire qu'elles soient rapportées au point de vue dont elles dépendent. Si il faut insérer chaque personne interviewée dans son contexte il est également nécessaire de le faire pour le chercheur qui est comme tout individu soumis à sa propre perception¹¹¹.

Observation participante : *Beaud & Weber* invitent le chercheur à tenir un journal de terrain pour rendre compte de ses observations. Cet outil permettant à la fois d'explicitier les

¹⁰⁸ BAKER Tom et McGUIRK Pauline, « Assemblage thinking as methodology: commitments and practices for critical policy research », *op. cit.*, p. 12.

¹⁰⁹ VAN CAMPENHOUDT Luc et QUIVY Raymond, *Manuel de recherche en sciences sociales*, Paris, Dunod, 2011, p. 133.

¹¹⁰ TREFON Theodore, *Congo's environmental paradox*, Londres, ZED Books, 2016, p.3.

¹¹¹ BEAUD Stéphane et WEBER Florence, *Guide de l'enquête de terrain*, Paris, *op. cit.*, p. 79.

événements observés mais également d'aider l'ethnographe à tenter d'objectiver au mieux ses positions à travers une « auto-analyse » qui doit l'aider à prendre de la distance avec ses premières impressions¹¹². Une limite de l'observation participante reste néanmoins la difficulté que peut avoir le chercheur à accéder à certains terrains, recourir à des entretiens ethnographiques étant une solution pour pallier ce problème¹¹³.

Entretiens ethnographiques : L'entretien est considéré comme un complément plus ou moins indispensable. On parle d'« entretien ethnographique » car il fait partie intégrante de la situation d'enquête. Les entretiens approfondis n'ont pas vocation à être « représentatifs », chaque interviewé devant être interrogé au regard de sa singularité dont il faut chercher à restituer la cohérence¹¹⁴. *Baker & McGuirk* proposent de considérer les interviewés comme des potentiels 'agents doubles' réflexifs et de les inviter à aller au-delà des présuppositions inhérentes à leur domaine d'intervention¹¹⁵.

Section 4 : Auto-critique

Une première critique concernant notre production de données durant le terrain est relative à la tenue de notre journal. Bien que conscient de l'enjeu que peut revêtir le fait de travailler de manière systématique sur l'explicitation de ses prénotions afin de tendre à « objectiver » son travail, force est de constater que notre journal de terrain a plutôt fait office de simple bloc-notes, bien loin du travail d'introspection auquel il aurait pu se dédier. Toutefois, cette critique peut être nuancée pour deux raisons : 1) Nous suivons *de Sardan* lorsqu'il avance qu'un chercheur ne doit pas se perdre à étudier un « calcul de l'erreur » total de sa propre subjectivité (voir supra) ; 2) comme nous allons le voir dans le chapitre 6, notre récolte de données par observation est restée marginale face à la masse des entretiens.

¹¹² *Ibid.* pp. 80-81.

¹¹³ BAKER Tom et McGUIRK Pauline, « Assemblage thinking as methodology: commitments and practices for critical policy research », *op. cit.*, p. 10.

¹¹⁴ BEAUD Stéphane et WEBER Florence, *Guide de l'enquête de terrain*, *op. cit.*, pp. 156-157.

¹¹⁵ BAKER Tom et McGUIRK Pauline, « Assemblage thinking as methodology: commitments and practices for critical policy research », *op. cit.*, p. 10.

Une deuxième est relative à la tenue des entretiens ethnographiques. Ceux-ci n'ont pas fait l'objet d'une retranscription ni d'une analyse systématique dans les jours qui ont suivi leurs tenues ce qui a probablement freiné une réélaboration progressive de la problématique à leur contact. De plus, le manque de données récoltées autour des situations d'entretiens fait que ceux-ci se limitent souvent à de simples transcriptions sans que la dynamique avec l'interviewé soit suffisamment analysée en profondeur.

Chapitre 6 : Compte-rendu de terrain

La « scientificité » d'une enquête ethnographique repose en partie sur l'examen des conditions, sociales, matérielles et intellectuelles dans laquelle elle est effectuée. Il est dès lors important pour le chercheur de rendre compte au maximum du contexte de production des données, ambition affichée par ce chapitre. Ce compte-rendu sera segmenté en trois périodes bien distinctes. Le terrain peut en effet être divisé en trois séquences (chronologiquement parlant) qui recourent des évolutions dans l'approche utilisée (modification du modèle d'analyse, déplacement du focus d'étude, prégnance de telle ou telle méthode).

Notons toutefois une considération préalable avant de rendre compte de cet exercice. Notre séjour en RDC ayant fait l'objet d'une expérience professionnelle, ce compte-rendu n'aborde celle-ci que lorsqu'elle est pertinente au regard de notre production de données. Cependant, l'**annexe 1** de ce travail (*USAID/DRC EPP Concept paper*) rédigé par nous-même dans le cadre d'un appel à projet de l'USAID permet d'éclairer le lecteur sur la coopérative (GICET) au sein de laquelle nous avons travaillé ainsi que sur le projet (KOK25) qu'elle ambitionne d'implanter. L'**annexe 2** (*Rapport de stage*) permet quant à elle d'exposer notre expérience professionnelle dans son entièreté.

Section 1 : « Déboulement Statutaire » problématique et tâtonnement méthodologique

Quelques jours après notre arrivée dans le pays (1^{er} mai 2019), nous avons été envoyés avec 2 autres personnes en mission au sein de la zone d'intervention de la coopérative pour y interviewer les chefs coutumiers au sein des différents villages membres. En effet ces *mfumu* (chefs coutumiers) sont considérés « membres fondateurs » de la coopérative et à ce titre il était

prévu dans le cadre d'un travail de communication de produire des images afin de les faire connaître eux et la coopérative. Bien que cette mission ait été relativement courte (06-15 mai) elle est représentative des écueils initiaux de notre démarche.

En effet si l'ambition initiale de ce travail était de profiter de notre fonction professionnelle sur le terrain pour mener à bien nos méthodes d'observations participantes cette démarche a bien vite été confrontée à une série de problèmes : l'observation des interactions était rendue presque impossible par la barrière de la langue (Lingala) ; enquêter sur les sujets avec lesquels nous collaborions portait probablement atteinte à notre perception ; mettre en place une étude « monographique » au sein du village était une démarche pour laquelle nous étions en définitive très peu **formés**. Cette période « ambiguë », même si elle a permis de nourrir petit à petit notre réflexion, a été en définitive caractérisée par une attention mobilisée en priorité autour du stage au détriment du travail de recherche.

Section 2 : Déplacement de la problématique et exploitation de l'interconnaissance

Les 12 et 13 juin 2019 nous nous sommes **rendus** à un « workshop » sur la foresterie communautaire organisé par l'USAID à Kinshasa. Cet événement fut une coupure nette dans notre rapport au terrain pour deux raisons. Premièrement, il rendait accessible à l'observation une rencontre entre parties prenantes impliquées dans la gouvernance forestière nationale, terrain très riche qui permettait d'observer des interactions entre logiques d'acteurs. De plus, nos observations portaient sur des discussions faiblement altérées par notre présence ce qui les rendait plus « authentiques ». Deuxièmement, ce workshop a permis d'ouvrir à l'étude un réseau d'interconnaissances très varié qui était jusque-là fortement congestionné par le travail en vase clos au sein de la coopérative.

Cet événement allait être représentatif des 2 mois qui allaient suivre. En effet ceux-ci se caractériseront par : une ouverture vers de nouveaux terrains et une flexibilité méthodologique ; un équilibre clair entre démarche professionnelle et démarche académique ; le développement d'un réseau d'interconnaissances favorisant la tenue d'entretiens ethnographiques ; un recadrage de notre problématique et un focus désormais plutôt orienté vers la structuration « nationale » de la gouvernance forestière dans le pays.

Section 3 : Approfondissement de la recherche

L'élément déclencheur d'une troisième « séquence » fut le départ pour une nouvelle mission de terrain (11-21 août 2019) qui allait cette fois-ci nous envoyer descendre en pirogue la rivière Kwa jusqu'à la ville de Kwamouth à l'embouchure du fleuve Congo avec une équipe de quatre personnes. Cette mission avait pour objectif d'établir le contact avec une dizaine de villages enclavés le long de la rive gauche afin de les sensibiliser à rejoindre à terme la coopérative. Là où cette mission gagne en intérêt pour notre démarche scientifique c'est que notre itinéraire recoupait partiellement la zone d'intervention du projet REDD+ « PIREDD Plateau » financé par la Banque Mondiale et implanté par le WWF comme agence d'exécution (voir infra). Nous avons dès lors un accès privilégié au terrain pour établir une série d'entretiens ethnographiques et interroger certaines dimensions relatives à notre problématique à l'échelon local. Les personnes interviewées furent principalement les présidents de comités locaux car ils semblaient une figure pertinente d'intermédiaire entre les opérateurs et la population.

De retour à Kinshasa, une nouvelle série d'entretiens ont été menés. Cela fut l'occasion d'interviewer entre autres des membres du WWF, permettant par-là d'interroger leur perception à la lumière des acquis de la recherche à l'échelon local. Cette dernière période fut également l'opportunité de mener des interviews auprès de personnalités plus difficiles d'accès pour lesquelles nous attendions d'avoir le plus d'information possible.

En définitive, comme nous avons pu le voir à travers ce chapitre, notre problématique et les méthodes privilégiées ont fortement évolué au fil du terrain. Si nous commençons avec l'idée d'entreprendre une monographie à l'échelon « micro-social » dans le prolongement d'une tradition purement anthropologique c'est finalement sur une recherche plus proche de notre discipline que nous avons débouché. La priorité sur l'observation participante et une intégration de longue durée ont laissé la place à une étude quasiment exclusivement basée sur des interviews pour rendre compte d'une problématique plus transversale et d'un nombre plus grand de logiques d'acteurs.

PARTIE III : ANALYSE

Chapitre 7 : Echelle Internationale

Nous allons dans ce chapitre entamer le travail d'analyse du mécanisme REDD+ en commençant par sa conception à l'échelon international. Comme nous allons le voir, si ce mécanisme fut dans un premier temps imaginé comme un instrument plutôt rigide il a, au fur et à mesure de son histoire, évolué vers un « agrégat d'initiatives et de politiques »¹¹⁶ rassemblé autour de l'objectif de protection des forêts tropicales dans les PVD (pays en voie de développement). REDD+ représente en effet l'illustration parfaite d'une « policy chain » qui va chercher à connecter et imbriquer un nombre toujours plus grand d'intérêts au sein d'un « tout fragmenté » aux logiques multiples. Ce chapitre permet également de s'interroger sur les instruments de pouvoir que l'on est susceptible de retrouver au sein de REDD+. Concernant les données mobilisées dans ce chapitre, nous n'avons pour ainsi dire pas pu accéder au « terrain » des négociations internationales ni à ces acteurs, ce chapitre s'appuie dès lors encore fortement sur la littérature et la documentation officielle à côté de l'interview effectué auprès du diplomate T. Mpanu Mpanu.

Section 1 : Les forêts au sein du régime climatique de Kyoto

La question des forêts fait une entrée remarquée dans l'agenda international à travers le débat sur l'adoption d'une « convention forestière internationale » avant la conférence de Rio en 1992. Toutefois l'opportunité de créer un régime international unifié s'évanouira avec la montée en puissance de la CCNUCC (Convention Cadre des Nations Unies sur le Changement Climatique) adoptée à la conférence qui vise à établir un cadre d'action pour stabiliser les concentrations atmosphériques de gaz à effet de serre¹¹⁷.

¹¹⁶ ANGELSEN Arild *et al* (dir.), *Transforming REDD+*, Bonn, Center for International Forestry Research, 2018, p. 5.

¹¹⁷ KARSENTY Alain, « Forêts : les promesses non tenues des instruments économiques », *Economie appliquée*, 2012, vol. 65, n°2, pp. 2-3.

Si la CCNUCC ne comprend aucun objectif juridiquement contraignant, l'adoption lors de la troisième conférence des parties en 1997 du Protocole de Kyoto engage les parties visées à l'Annexe 1 (pays développés et économies en transition) à se doter d'objectifs quantifiés de réduction de leur émission de GES légalement contraignants pour la période 2008-2012¹¹⁸. Le protocole établit également trois mécanismes dits « de flexibilité » destinés à aider les Parties de l'Annexe 1 à atteindre leur objectif grâce à un système de compensation qui permet d'acquiescer les réductions d'autres pays. Les deux principaux mécanismes étant le marché international de crédit carbone (système de « cap-and-trade ») et le CDM (Clean Development Mechanism)¹¹⁹.

C'est à travers le CDM que les activités forestières feront leur entrée au sein du régime climatique. Ce mécanisme invite en effet les PVD à s'intégrer progressivement à l'« effort collectif » via des projets de réduction d'émissions qui permettent à des promoteurs des projets d'obtenir des « réductions d'émissions » négociables sur les marchés spécialisés¹²⁰. Si les activités forestières sont prises en compte, les accords de Marrakech (COP-7) en 2001 limiteront néanmoins celles-ci aux seuls projets de (re)boisement. Les Parties étaient en effet réticentes à l'idée d'inclure les projets de « déforestation évitée », ceux-ci ne pouvant pas assurer leur efficacité aux vues des risques de « fuites » d'émissions qu'ils peuvent créer (déplacement des activités de déforestation dans une autre zone)¹²¹.

Section 2 : Introduction de REDD+ dans le régime climatique international

REDD+ va émerger en 2005 dans les négociations internationales comme une forme d'élargissement du mécanisme vers une compensation de la déforestation à l'échelle d'un pays entier pour l'après-2012¹²². La logique initiale des négociateurs sera la suivante : Les pays du

¹¹⁸ PAQUET Joëlle, « La gouvernance climatique mondiale », *Analyse des impacts de la mondialisation sur l'environnement*, 2012, n°11, p. 3.

¹¹⁹ KARSENTY Alain et PIRARD Romain, « Changement climatique : faut-il récompenser la « déforestation évitée ? », *Natures Sciences Sociétés*, 2007, n°15, p. 358.

¹²⁰ KARSENTY Alain, « Forêts : les promesses non tenues des instruments économiques », *op. cit.*, p. 11.

¹²¹ KARSETY Alain *et al.*, « La problématique des 'droits sur le carbone' dans REDD+ », *VertigO – la revue électronique en sciences de l'environnement*, mis en ligne le 09 novembre 2012, p. 2.

¹²² FOYER Jean *et al.*, « Néolibéraliser sans marchandiser ? La bioprospection et les REDD dans l'économie de la promesse », *op. cit.*, p. 228.

Sud devraient se voir allouer des paiements au résultat à travers des « crédits REDD+ » (réductions certifiées d'émission) vendus sur le marché du carbone si ils évitent de déforester leurs forêts¹²³. REDD+ se voulait résolument dans la continuité du Protocole de Kyoto en suivant une « logique de marché » reposant sur des incitations économiques et adoptant en quelque sorte un mécanisme de « paiement pour services environnementaux » (PSE) à grande échelle. *Karsenty et al* définissent un PSE comme suit : « une rémunération d'un 'agent' pour un service rendu à d'autres 'agents' à travers une action intentionnelle visant à préserver, restaurer ou augmenter un service environnemental convenu »¹²⁴. *Corbera* parle en effet pour décrire REDD+ de la « plus grande expérimentation de PES au monde » qui va venir compléter le modèle de compensation existant pour inclure les actions programmatiques et méthodes nationales d'évaluation d'émissions de carbones. Il s'agit pour elle d'une continuité dans la marchandisation des écosystèmes qui vient isoler et quantifier la dimension de stockage de carbone en l'évaluant économiquement¹²⁵.

A l'époque les promoteurs de l'approche REDD+ vont présenter ce mécanisme comme un situation « win-win » pouvant remplir simultanément plusieurs objectifs. Celui de protéger l'environnement mais également celui de favoriser le développement rural économique des pays du Sud et l'équité globale¹²⁶. Lors de son arrivée sur la scène internationale, ce mécanisme a donc généré un « engouement généralisé » renforcé d'autant plus par l'idée que lutter contre la déforestation était un moyen rentable et rapide pour lutter contre les émissions de GES¹²⁷.

Section 3 : Evolution du mécanisme au fil des négociations

REDD+ (*Reducing Emissions from Deforestation and forest Degradation in developing countries and the role of conservation, sustainable management of forests and enhancement of*

¹²³ ANGELSEN Arild *et al*, « Learning from REDD+: a response to Fletcher et al. », *Conservation Biology*, 2017, vol. 31, n°3, p. 718.

¹²⁴ KARSETY Alain *et al*, « La problématique des 'droits sur le carbone' dans REDD+ », *op. cit.*, p. 4.

¹²⁵ CORBERA « Esteve, Problematizing REDD+ as an experiment in payments for ecosystem services », *Current Opinion in Environmental Sustainability*, 2012, n°4, p. 612.

¹²⁶ CHERNELA Janet et ZANOTTI Laura, « A win-win Scenario ? The prospect for Indigenous Peoples in Carbon Sequestration (REDD) Projects in Brazil », in PALADINO Stephanie et J. FISKE Shirley (éd.), *The Carbon Fix : Forest Carbon, Social Justice, and Environmental Governance*, New York, Routledge, 2016, p. 220.

¹²⁷ ANGELSEN Arild *et al* (dir.), *Transforming REDD+*, *op. cit.*, p. 19.

forest carbon stocks in developing countries) n'a pas toujours été désigné par une appellation aussi complexe. C'est sous le terme « RED » (*reducing emissions from deforestation*) que la « déforestation évitée » fut introduite pour la première fois à la COP-11 à Montréal (2005). Cette mise à l'agenda fut rendue possible par le travail diplomatique de la Papouasie Nouvelle Guinée et la nouvellement créée *Coalition for Rainforest Nations* qui avançait que gagner l'accès aux marchés carbone permettrait aux PVD de rendre la protection des forêts tropicales plus rentable que sa déforestation.

Le deuxième « D » (dégradation des forêts) sera introduit durant la COP-13 à Bali (2007) par la Commission des Forêts d'Afrique Centrale (COMIFAC). En effet pour les pays d'Afrique Centrale le véritable enjeu se situe dans la lutte contre la dégradation forestière et non la coupe à blanc, ils auraient dès lors peu à gagner d'un mécanisme qui ne la prend pas en compte. Le « + » sera quant à lui introduit à la COP-14 à Poznan (2008) et fait référence à la conservation, la gestion durable des forêts et l'amélioration du stock de carbone. Il symbolise également le potentiel du mécanisme d'atteindre des co-bénéfices comme la diminution de la pauvreté, l'amélioration de la gouvernance, etc.¹²⁸

Au-delà de cet élargissement des « activités éligibles »¹²⁹ au sein de REDD+, le processus verra également toute une série de débats techniques s'installer et cristalliser les intérêts des différentes parties prenantes. Il s'agissait en effet pour T. Mpanu Mpanu d'une « négociation dynamique » où « certaines questions méthodologiques n'étaient pas encore établies » ce qui impliquait d'accéder à des « coalitions de l'information »¹³⁰. Pour *Foyer et al* l'enjeu technique pour REDD+ de transformer les écosystèmes en unité commensurable ne peut s'inscrire qu'à travers un « co-construction technico-politique » inséparable d'enjeux et conflits d'intérêts majeurs¹³¹. Pour *Dahan et al*, le choix d'une méthodologie au sein de REDD+ relève plus du compromis politique que d'une réalité scientifique difficile à déterminer¹³². Toute une série de débats verront dès lors le jour autour du fonctionnement du mécanisme dont voici

¹²⁸ *Ibid.*, p.22-23.

¹²⁹ KARSETY Alain *et al*, « La problématique des 'droits sur le carbone' dans REDD+ », *op. cit.*, p.2.

¹³⁰ Entretien Tosi Mpanu Mpanu, p.1.

¹³¹ FOYER Jean *et al*, « Néolibéraliser sans marchandiser ? La bioprospection et les REDD dans l'économie de la promesse », *op. cit.*, p. 238.

¹³² DAHAN Amy *et al*, « Les leçons politiques de Copenhague. Faut-il repenser le régime climatique ? », *Koyré Climate Series*, 2010, n°2, p. 27.

quelques exemples représentatifs : fixation d'un schéma MRV (measurement, reporting and verification) ; évaluation des scénarios de références (évaluation de la trajectoire nationale de réduction d'émission « sans REDD+ ») ; établissement de niveaux de référence d'émissions des forêts ; établissement de systèmes de présentations de sauvegardes.

La COP-19 à Varsovie (2013) verra une série de décisions être adoptées à travers le *Cadre de Varsovie* qui établira « certains principes fondamentaux auxquels tous les pays doivent adhérer pour pouvoir mener leur démarche REDD+ »¹³³. Ce cadre fixera entre autres les éléments requis pour qu'un pays rejoigne le processus (stratégie nationale, système de surveillance des forêts, etc.) et instituera l'approche en « phases » décidée à la COP-16 de Cancun qui veut que chaque pays participant à REDD+ implémente un processus en 3 phases : préparation (Phase I) ; implémentation (Phase II) et paiements aux résultats (Phase III). Pour *Martius et al*, le Cadre de Varsovie laisserait néanmoins deux points particulièrement ambigus. Premièrement, il n'est pas très descriptif concernant le volet du financement, ne liant pas les donateurs par des dispositions très fortes et ne répondant pas totalement à la problématique du mécanisme de marché. Deuxièmement, d'importantes questions (mécanisme de partage des bénéfices, organisation de la gouvernance REDD+) sont laissées aux pays et aux implanteurs afin de respecter le principe de souveraineté nationale¹³⁴.

Section 4 : Une solution pragmatique face à l'enlisement des négociations post-Kyoto

Bien que conceptualisé initialement dans une logique proche de celle du cadre de Kyoto (mécanisme de marché et engagements contraignants) le processus REDD+ va devoir s'adapter à un régime climatique en crise. À cet égard, la COP15 de Copenhague (2009) a joué un rôle fondamental par son échec à dégager un consensus fort autour du régime post-2012 accouchant d'un accord minimaliste non-contraignant. Pour *Dahan et al* cela sonnera le glas d'une perspective ambitieuse du régime climatique et ouvrira une crise violente du processus de négociation¹³⁵. Si avant Copenhague beaucoup pensaient que REDD+ ferait partie d'un marché global du carbone, l'accord qui en découlera va jouer énormément dans l'abandon de la création

¹³³ Entretien Tosi Mpanu Mpanu, p.3

¹³⁴ ANGELSEN Arild *et al* (dir.), *Transforming REDD+*, *op. cit.*, pp. 24-25.

¹³⁵ DAHAN Amy *et al*, « Plateforme de Durban : Quelle crédibilité accorder encore au processus des négociations climatiques ? », *Koyré Climate Series*, 2012, n°4, p. 3.

d'un large système cap-and-trade sur lequel REDD+ devait reposer¹³⁶. En effet pour que ce marché fonctionne il doit compter sur une demande qui ne peut passer que par des augmentations d'ambitions contraignantes¹³⁷.

Pour *Foyer et al*, les difficultés grandissantes relatives à l'adoption d'un agenda contraignant ne vont pas porter préjudice à REDD+ mais au contraire faire apparaître ce mécanisme comme « solution innovante et pragmatique » face à l'enlisement des négociations. De nombreux acteurs vont dès lors se rassembler autour d'un « discours gagnant-gagnant » sur un mécanisme de développement « tout compris » qui fera converger de nombreux agendas liés aux forêts, au climat et au développement¹³⁸. Ce qui est intéressant selon ces auteurs c'est que cette inertie va se cristalliser autour d'une « promesse » qui repose sur le financement par un mécanisme de marché comme horizon incontournable alors même que celui-ci paraît de plus en plus utopique, surtout avec la signature des Accords de Paris¹³⁹. En effet, l'échec des Accords de Paris de créer des 'caps' nationaux contraignants rend encore aujourd'hui difficile l'émergence de ce marché global du carbone¹⁴⁰.

Il résulte de cette situation que le financement de REDD+ est venu principalement des budgets d'aides qui transitent par des fonds multilatéraux pour favoriser la mise en place des deux premières phases REDD+ (préparation et implémentation) ce qui est loin de l'idée qu'on pouvait se faire initialement du « paiement au résultat »¹⁴¹. Pour de nombreux analystes, les fonds disponibles sont aujourd'hui bien inférieurs aux besoins (estimation entre 1.1 et 2.7 milliards annuels contre 15 milliards pour atteindre objectifs). Il est également important de noter que ces fonds transitent par une poignée d'institutions qui sont en quelque sorte les « traditional gatekeepers » de REDD+ qui contrairement aux aides bilatérales offrent l'avantage

¹³⁶ ANGELSEN Arild *et al* (dir.), *Transforming REDD+*, *op. cit.*, p. 45.

¹³⁷ PNUE, « Economics of forest and forest carbon projects: Translating lessons learned into national REDD+ implementation », 2013, p.11.

¹³⁸ FOYER Jean *et al*, « Néolibéraliser sans marchandiser ? La bioprospection et les REDD dans l'économie de la promesse », *op. cit.*, p. 229.

¹³⁹ FOYER Jean *et al*, « Néolibéraliser sans marchandiser ? La bioprospection et les REDD dans l'économie de la promesse », *op. cit.*, p. 233.

¹⁴⁰ ANGELSEN Arild *et al*, « Learning from REDD+: a response to Fletcher et al. », *Conservation Biology*, 2017, vol. 31, n°3, p. 718.

¹⁴¹ ANGELSEN Arild *et al* (dir.), *Transforming REDD+*, *op. cit.* pp. 45-46.

comparatif de cultiver un large réseau et de posséder une série de compétences techniques. Ceux-ci ont dès lors une influence significative dans la façon dont les fonds sont structurés, utilisés et prodigués¹⁴². Les trois fonds principaux sont : Le programme ONU-REDD, le FCPF (Forest Carbon Partnership Facility) de la Banque Mondiale et le PIF (Programme d'Investissement Forestier) de la Banque mondiale¹⁴³.

Section 5 : Un mécanisme polymorphe

Pour *Dahan et al*, le mécanisme REDD+ est un « laboratoire » qui témoigne d'un trait bien caractéristique du régime climatique : un élargissement à l'infini de prise en compte d'un réseau dense et transectoriel d'enjeux et d'intérêts multiples. La seule alternative pour un processus comme celui-ci est donc l'inscription au sein des textes d'une grande flexibilité sans laquelle aucun compromis international ne serait atteignable¹⁴⁴. C'est en définitive selon ces auteurs le caractère « polymorphe » de REDD+ qui permet la mise en place d'une synergie entre objectifs divers et contradictoires¹⁴⁵. T. Mpanu Mpanu parle de la pratique d'une « ambiguïté constructive » qui permet de « décanter les blocages » et d' « harmoniser les points de vue ». Toutefois pour lui cette pratique est inéluctablement source de complications supplémentaires, poussant l'année suivante les diplomates à s'écrier « mon Dieu, quelle monstruosité avons-nous inventée »¹⁴⁶.

Au fur et à mesure de son extension hors du cadre onusien REDD+ s'est donc constitué en une « grappe diversifiée de politiques, de programmes et d'interventions »¹⁴⁷ qu'il faut analyser dans leurs particularités respectives. Si la rhétorique de paiement basé sur le résultat a survécu, les pratiques dominantes de finance internationale, de politiques nationales et d'actions sur le terrain divergent amplement et incluent des modalités d'actions extrêmement variées¹⁴⁸.

¹⁴² *Ibid.*, pp. 35-36.

¹⁴³ PNUE, « Economics of forest and forest carbon projects: Translating lessons learned into national REDD+ implementation », *op. cit.*, p. 19.

¹⁴⁴ DAHAN Amy *et al*, « Plateforme de Durban : Quelle crédibilité accorder encore au processus des négociations climatiques ? », *op. cit.*, pp. 16-17.

¹⁴⁵ DAHAN Amy *et al*, « Les leçons politiques de Copenhague. Faut-il repenser le régime climatique ? », *op. cit.*, p. 35.

¹⁴⁶ Entretien Tosi Mpanu Mpanu p.4.

¹⁴⁷ ANGELSEN Arild *et al* (dir.), *Transforming REDD+*, *op. cit.*, p.5.

¹⁴⁸ ANGELSEN Arild *et al*, « Learning from REDD+: a response to Fletcher et al. », *op. cit.*, p. 719.

Entre 2007 et 2018, ce n'est donc pas moins de 50 pays qui ont initié des stratégies REDD+ et au moins 350 projets REDD+ qui se sont implantés à travers les tropiques¹⁴⁹.

Toutefois, pour *Karsenty et al*, cet élargissement continu du processus ne représente rien d'autre qu'une fuite en avant, chaque nouvelle activité venant briser le relatif consensus initial entre différentes communautés d'intérêts (exemple : priorité au carbone contre priorité aux droits des populations autochtones)¹⁵⁰. *Martius et al* ajoute à cet égard que l'échec de REDD+ à prodiguer à ce jour une réduction significative des émissions suggère que différentes idées sur ce que REDD+ est, ce que sont ces objectifs et comment les atteindre, rentrent en compétition. On retrouve au sein de REDD+ des logiques parfois incompatibles qui sous-tendent des positions différentes et donc une stagnation du dialogue¹⁵¹.

Pour *Foyer et al*, il est vital d'analyser les configurations institutionnelles des politiques REDD+ comme imbriquées au sein d'enjeux de pouvoir. En effet, bien que présenté comme un simple mécanisme de marché qui confronte directement offre et demande, REDD+ s'avère en définitive nécessiter des arrangements institutionnels complexes qui cristallisent des normes, négociations et jeux d'acteurs. Selon eux, la rhétorique de marché de REDD+ sert à masquer le rôle toujours central de l'Etat et à légitimer toujours plus le rôle des institutions globales dont le retrait des politiques REDD+ reste improbable¹⁵².

En définitive nous suivons *Dahan et al* lorsqu'ils affirment que les conséquences et résultats de REDD+ seront en grande partie déterminés localement au regard des situations contextualisées (situation législative, politique, rapports de forces, etc.) et de la manière dont les acteurs s'approprient le mécanisme. Ces auteurs ajoutent d'ailleurs que si la flexibilité de ce mécanisme a permis l'émergence d'un difficile compromis international entre des situations

¹⁴⁹ ANGELSEN Arild *et al* (dir.), *Transforming REDD+*, *op. cit.*, p.5.

¹⁵⁰ KARSENTY Alain, « Forêts : les promesses non tenues des instruments économiques », *Economie appliquée*, 2012, vol. 65, n°2, p. 13.

¹⁵¹ ANGELSEN Arild *et al* (dir.), *Transforming REDD+*, *op. cit.*, pp. 19-26.

¹⁵² FOYER Jean *et al*, « Néolibéraliser sans marchandiser ? La bioprospection et les REDD dans l'économie de la promesse », *op. cit.*, pp. 240-241.

nationales et des intérêts très variés, c'est cette même flexibilité qui tend à renforcer le caractère potentiellement « à double tranchant » du mécanisme REDD+¹⁵³.

Section 6 : Conclusion intermédiaire

Le choix du cadre théorique semble pertinent pour aborder le mécanisme REDD+. Au-delà du fait que REDD+ se présente dès sa conception comme une entité fragmentée tirillée par des logiques multiples, on peut apercevoir l'exercice de nombreux instruments de pouvoir « type » sur lesquels il faut rester attentif. On peut dès lors déjà noter la présence d'instruments d'incitations représentés par les fonds internationaux alloués aux politiques nationales et aux projets REDD+. Les instruments discursifs font référence à la construction de consensus apparents qui constituent des discours « gagnant-gagnant » autour de REDD+, occultant par-là les divergences d'intérêts inéluctables à son application. Finalement, on voit bien que la détention de l'information et de savoirs objectivants joue pour beaucoup dans une politique émergente dont la méthodologie est encore en ébullition et où l'expertise cache mal des implications politiques de poids.

C'est toutefois à travers une étude contextualisée que nous pourrions analyser les effets de REDD+ au sein de la gouvernance forestière en RDC. Ce mécanisme étant intrinsèquement flexible et multiple, il peut faire émerger des rapports de force diversifiés dont seul une analyse empirique permet d'explorer les compositions inattendues.

Chapitre 8 : Echelle Nationale

Ce chapitre aborde l'impact du mécanisme international REDD+ sur la gouvernance forestière à l'échelon national en République Démocratique du Congo (RDC). Appliquant une démarche majoritairement inductive, notre enquête nous a poussé à chercher des compositions imprévisibles et dès lors à multiplier les thèmes de recherche à travers notre modèle d'analyse. Ce sont en définitive les pistes qui se sont avérées les plus fertiles qui sont mises en avant dans

¹⁵³ DAHAN Amy *et al*, « Plateforme de Durban : Quelle crédibilité accorder encore au processus des négociations climatiques ? », *op. cit.*, p. 17.

ce chapitre. Celles-ci tournant principalement autour du rapport de force entre le gouvernement et les partenaires financiers dans la mise en place du processus REDD+ dans le pays.

Section 1 : Introduction du contexte national

Pour Henri Désiré Nzuzi (expert en relations internationales), si on a coutume de dire que la RDC est un « scandale géologique », on se rend également compte aujourd’hui que c’est un « scandale écologique »¹⁵⁴. La RDC contient en effet la moitié des forêts du Bassin du Congo, ce qui fait du pays le deuxième grand potentiel forestier tropical au monde avec pas moins de 10% des forêts tropicales mondiales en son sein. Cette forêt représente 65% de son territoire national et le pays possède un taux de déforestation relativement faible : 0,31% par an (entre 1990 et 2000)¹⁵⁵. Toutefois ce taux de déforestation est en accélération constante du fait de la croissance du pays et son dynamisme démographique¹⁵⁶. Les forêts du pays voient donc petit à petit leur durabilité être menacée ce qui fait de leur gestion durable une problématique nationale conséquente au vu de leur « potentiel gigantesque » et des moyens de subsistances qu’elles fournissent à des millions de locaux¹⁵⁷.

La mauvaise gestion des ressources forestières dans le pays est bien souvent imputée à une série d’ « insuffisances et de déficiences structurelles » retrouvées au sein des institutions étatiques qui rendent difficile une perspective de gestion durable¹⁵⁸. Pour *Trefon*, une longue histoire de mauvais leadership, de corruption et d’ingérence extérieure a mené à un « échec de l’Etat » qui sabote la gestion efficiente des ressources naturelles dans le pays, renforçant par là un « cercle vicieux » qui alimente cet état de crise, une pauvre gestion des ressources empêchant l’Etat de se reconstruire¹⁵⁹. Un de nos interviewés anonymes qualifie le secteur forestier comme

¹⁵⁴ Entretien Henri Désiré Nzuzi, p.2.

¹⁵⁵ PNUD et Rainforest Foundation Norway, « La société civile rassemblée pour la REDD+ en République Démocratique du Congo : Analyse et leçons apprises du processus d’engagement et de structuration de la société civile et des peuples autochtones dans le processus REDD+ national (2009-2015) », 2015, p. 10.

¹⁵⁶ Version du 23 novembre 2015 du Plan d’Investissement REDD+ (2015-2020), 2015, p.18.

¹⁵⁷ TREFON Theodore, *Congo’s environmental paradox, op. cit.*, p. 13.

¹⁵⁸ CIFOR et CODELT, « Le contexte de la REDD+ en République Démocratique du Congo : causes, agents et institutions, 2013, p. 1.

¹⁵⁹ TREFON Theodore, *Congo’s environmental paradox, op. cit.*, p. 2.

un secteur où l'on trouve « des défis importants de gouvernance et des questions de corruption » qui demandent que la confiance soit rebâtie entre les différents acteurs¹⁶⁰.

Que dit le cadre juridique ? Un outil élémentaire à retenir est la loi du 29 août 2002 portant sur le Code Forestier, celui-ci ayant vocation d'installer les fondations légales pour une gestion durable, socialement et environnementalement responsable. Ce code vient d'une certaine manière instaurer une nouvelle vision qui tient compte des agendas sous-régionaux et de la communauté internationale tout en prenant en compte les conditions socio-économiques du pays¹⁶¹. Ce code prévoit en outre la mise en place d'un moratoire sur les concessions d'exploitations industrielles qui impose une consultation et une prise en compte des facteurs environnementaux dans le processus d'allocation des concessions¹⁶². Néanmoins, de nombreux observateurs affirment que ce code n'a engendré que peu de bénéfices pour la croissance ou les populations locales, les pratiques des acteurs restant en marge de la légalité¹⁶³. Il n'y a en définitive pour *Trefon* « pas de politique forestière officielle » ou de « vision consensuelle » qui régit réellement le secteur dans le pays¹⁶⁴.

Un phénomène qui semble également nécessaire de souligner est l'incohérence souvent pointée du doigt des politiques sectorielles et l'impact de ce phénomène sur la gestion des ressources forestières. Nous voyons dans la suite du chapitre comment ce phénomène est un point clé dans notre étude. Henri Désiré Nzuzi affirme à ce sujet qu'il y a une tradition qui veut que « les ministères tirent la couverture de leur côté » ce qui amène une « multiplication des centres décisionnels » au sein du gouvernement¹⁶⁵. De plus, pour Ernest Ntumba (assistant chef de projet WWF), quand une coopération intersectorielle est requise elle reste plutôt « protocolaire », un seul ministère prenant réellement « le leadership pour mener les actions »¹⁶⁶. Il résulte de ce phénomène pour un employé du World Resource Institute (WRI)

¹⁶⁰ Entretien anonyme n°2, p. 2.

¹⁶¹ CIFOR et CODELT, « Le contexte de la REDD+ en République Démocratique du Congo : causes, agents et institutions, *op. cit.*, p. 22.

¹⁶² TREFON Théodore, « La réforme du secteur forestier en république démocratique du Congo : Défis sociaux et faiblesses institutionnelles », *Afrique contemporaine*, 2008, n°227, p. 85.

¹⁶³ CIFOR et CODELT, « Le contexte de la REDD+ en République Démocratique du Congo : causes, agents et institutions, *op. cit.*, p. 22.

¹⁶⁴ TREFON Theodore, *Congo's environmental paradox*, *op. cit.*, p. 13.

¹⁶⁵ Entretien Henri Désiré Nzuzi, p. 3.

¹⁶⁶ Entretien Ernest Ntumba, p. 3.

(interview anonyme) que de nombreuses stratégies adoptées sont des « stratégies orphelines » qui peinent à entrer en synergie et dès lors avoir un impact notable¹⁶⁷.

D'autres points pertinents ont également été mis en avant par les interviewés et méritent d'attirer notre attention au vu des instruments de pouvoir que nous avons choisi d'analyser à travers notre cadre analytique : Dianne Russel (anthropologue à CARPE) parle du flou et de l'ambiguïté comme d'un « way of life in Congo » qui touche à la fois les politiques, le pouvoir et les décisions, et rend difficile la détermination de « who is really on top in term of power » dans un système où les relations sont sans cesse en fluctuation¹⁶⁸. L'employé de WRI parle quant à lui d'un contexte d' « asymétrie d'informations » où celui qui a l'information a tendance à l'exploiter dans son intérêt. Il parle également d'un manque de « logique de continuité » pour qualifier les fluctuations qui peuvent porter préjudice aux décisions politiques qui cherchent à s'inscrire dans la durée¹⁶⁹. Durant le Workshop organisé à l'USAID plusieurs membres de la société civile ont également pointé des « conflits de compétences » qui créent un « chevauchement des lois »¹⁷⁰.

Section 2 : Arrivée de REDD+ sur la scène nationale

Trois phases vont se succéder à travers la mise en place du processus REDD+ dans le pays : la phase d'initialisation (phase 0), la phase de préparation (phase 1) et la phase d'investissement (phase 2). Le pays n'étant pas encore réellement entré dans sa phase de paiement aux résultats (phase 3), notre analyse ne porte pas dessus.

Le processus REDD+ démarre en janvier 2009 (phase 0) avec la première mission conjointe ONU-REDD/ Banque Mondiale. Le fait que leur arrivée signe le début du processus n'est pas anodin. Comme nous allons le voir, ces deux partenaires financiers vont occuper un rôle prépondérant durant l'entièreté de l'implantation. Le programme ONU-REDD est une initiative collaborative des Nations Unies dédiée à REDD+ mise en œuvre par trois organes des

¹⁶⁷ Entretien Anonyme n°2, p. 5.

¹⁶⁸ Entretien Dianne Russel, p. 4.

¹⁶⁹ Entretien Anonyme n°2, p. 4.

¹⁷⁰ Cahier de note, Événement Workshop USAID.

Nations Unies : la FAO, le PNUD et le PNUE. La Banque Mondiale est représentée par le FCPF (Forest Carbon Partnership Facility), un partenariat global également centré sur REDD+¹⁷¹. Il est également important de noter que le Royaume de Norvège est le principal bailleur de fonds du processus. La phase d'initialisation avait comme objectif d'« identifier les parties prenantes », d'« informer et sensibiliser » et finaliser le R-PP (Readiness Plan) qui sera publié le 15 juillet 2010. Cette phase d'initialisation aura également comme résultat la mise en place de la structure de pilotage du processus au sein du Ministère de l'Environnement et du Développement Durable (MEDD) : la Coordination Nationale REDD (CNREDD) instaurée par décret en novembre 2009¹⁷².

La phase de préparation (phase 1) aura comme objectif principal l'adoption d'une « stratégie nationale cadre » et d'un « plan d'investissement national » informés par une série d'études et de projets pilotes¹⁷³. La « stratégie nationale cadre » sera adoptée en 2012 par le Conseil des Ministres et affirmera une volonté par le gouvernement de stabiliser le couvert forestier du pays à hauteur de 63,5% du territoire national à l'horizon 2035 ce qui implique une réduction de « 56% des émissions nationales liées à la déforestation »¹⁷⁴. Cette Stratégie nationale cadre se présente comme étant « au cœur de l'action gouvernementale » et ayant vocation à « s'associer intimement à la croissance économique et au développement humain et social »¹⁷⁵. Elle s'inscrit en effet dans une vision de « croissance verte », une trajectoire de développement que le président J. Kabila avait appelé de ses vœux dans un discours en octobre 2011. Cette stratégie nationale cadre se veut également reposer sur une « approche systémique » qui s'attaque de manière « multisectorielle et intégrée » aux facteurs de déforestations. Elle reconnaît dès lors sept piliers sur lesquels l'action de REDD+ doit se centrer : les *piliers sectoriels* (agriculture, énergie, forêt) qui visent à répondre aux « causes directes » de la déforestation et les *piliers habilitants* (gouvernance, démographie, aménagement du territoire, foncier) qui visent à répondre aux « causes sous-jacentes » de la déforestation¹⁷⁶.

¹⁷¹ PNUE, « Economics of forest and forest carbon projects: Translating lessons learned into national REDD+ implementation », *op. cit.*, p. 19.

¹⁷² CIFOR et CODELT, « Le contexte de la REDD+ en République Démocratique du Congo : causes, agents et institutions, 2013, pp. 49-50.

¹⁷³ *Ibid.*, pp. 50-51.

¹⁷⁴ Stratégie-Cadre Nationale REDD+ de la République Démocratique du Congo, 2012, p. 11.

¹⁷⁵ Stratégie-Cadre Nationale REDD+ de la République Démocratique du Congo, 2012, pp. 39-40.

¹⁷⁶ Stratégie-Cadre Nationale REDD+ de la République Démocratique du Congo, 2012, pp. 41-46.

On peut déjà ici très clairement voir en quoi le processus REDD+ s'est déplacé d'un simple instrument de compensation à un processus qui semble se positionner au cœur de l'action gouvernementale pour mener une stratégie qui favorise un développement multi-sectoriel et intégré. Il est néanmoins important de chercher à interroger les logiques qui sous-tendent cette stratégie nationale. Là où Benjamin Toirambe Bamoninga (Secrétaire Général MEDD) nous dit que « c'est un modèle qui n'était pas [...] nouveau », Marine Gauthier (ancienne consultante PNUD) invite à s'interroger sur les architectes derrière cette stratégie. Pour elle, « c'est un sujet ultra technique [...] globalement fait en prenant des experts internationaux ». Elle ajoute que la stratégie nationale est avant tout le résultat d'un travail de la BM et du PNUD, « ce n'est pas une stratégie nationale, c'est une stratégie internationale pour la RDC »¹⁷⁷.

Section 3 : La CNREDD est morte, vive le FONAREDD

Cette section se penche sur un événement qui va avoir un impact significatif sur la gouvernance forestière en RDC telle qu'elle opère sous l'appellation « REDD+ ». A noter que l'analyse de cet événement est le fruit d'une production de données par interview et appelle dès lors à la plus grande précaution quant à son interprétation.

Comme nous l'avons vu plus tôt, la Coordination Nationale REDD (CNREDD) est l'organe à qui fut légué la « mission régaliennne » de gérer au quotidien l'ensemble du processus REDD+ dans le pays depuis 2009¹⁷⁸. Toutefois, une lutte interne au Ministère de l'Environnement va avoir des conséquences drastiques sur la suite des événements. En 2014 le coordonnateur national à la tête de la CNREDD était V. Kabengele. Notons qu'il était également Secrétaire Général du Fonds National REDD (FONAREDD), un organe fiduciaire établi par la signature d'un protocole d'accord en 2012 entre le Ministère des Finances et le Multi-partner Trust Fund Office (MPTF) des Nations Unies ayant vocation à centraliser et coordonner les fonds nationaux REDD+. Selon une source anonyme de la CNREDD, le Ministère de l'Environnement aurait considéré que V. Kabengele risquait de « gérer [...] les

¹⁷⁷ Entretien Marine Gauthier, p. 7.

¹⁷⁸ RRI, « Mai-Ndombe : le laboratoire de la REDD+ bénéficiet-il aux peuples Autochtones et communautés locales ? Analyse des risques et impacts cumulatifs des initiatives REDD+ dans le Mai-Ndombe », 2018, p.40.

deux côtés ». Il aurait donc été décidé de « le mettre de côté » au profit du directeur de cabinet adjoint « ayant des ambitions de devenir coordonnateur national ». Toutefois, ce dernier « n'avait pas la confiance des bailleurs »¹⁷⁹.

Ce qui était le cas à l'inverse de V. Kabengele qui était un « acteur clé » selon M. Gauthier. Il était en effet impensable pour les bailleurs de perdre cet intermédiaire, il était vital pour eux de « garder Kabengele en poste », « il connaît tout le monde au gouvernement, il connaît tous les bailleurs internationaux, il connaît tout l'histoire de la REDD ». Il a donc préservé son poste au FONAREDD que les bailleurs ont dès lors choisi comme interlocuteur institutionnel privilégié. Pour M. Gauthier ceux-ci ne voulaient pas que « [leur argent] soit géré par la CNREDD » où il va selon eux « être gaspillé »¹⁸⁰. Les Norvégiens ont donc « monté » le FONAREDD qui deviendrait l'organe où seraient gérés les fonds via CAFI (Central African Forest Initiative). Les financements de la CNREDD eux ne seront pas renouvelés en juin 2017 par la Banque Mondiale¹⁸¹.

Pour Benjamin Toirambe Bamoninga, cet événement a « épuisé les attributions du Ministère de l'Environnement ». Selon lui ils « profitent [...] des faiblesses du Congolais », « ils disent bon l'argent vient d'eux [...] ça doit être géré à leur manière ». Il dénonce une « gestion [...] opaque » qui fait qu'aujourd'hui le processus REDD+ ne fait que « boîter ». « Vous venez pour appuyer les pays, vous ne venez pas pour faire un effort de diviser les institutions ». Pour lui cette situation « bloque tout », parce que « la technicité de ce processus REDD c'est le Ministère de l'Environnement ».¹⁸² Pour Ernest Ntumba la CNREDD a été « vidée de sa substance »¹⁸³. Pour M. Gauthier c'est également un problème que « une instance créée par des internationaux [...] gère de l'argent national congolais », elle va même jusqu'à parler d'un « biais post-colonialiste assez clair dans la manière dont la REDD est gérée en RDC »¹⁸⁴. Une des personnes rencontrées nous a confié avant notre entretien que selon elle les bailleurs « élaborent une partition et demandent à la RDC de danser ».

¹⁷⁹ Entretien Anonyme n°1, pp. 3-4.

¹⁸⁰ Entretien Marine Gauthier, p. 5.

¹⁸¹ RRI, « Mai-Ndombe : le laboratoire de la REDD+ bénéficiet-il aux peuples Autochtones et communautés locales ? Analyse des risques et impacts cumulatifs des initiatives REDD+ dans le Mai-Ndombe », *op. cit.*, p.40.

¹⁸² Entretien Benjamin Toirambe Bamoninga, pp. 2-5.

¹⁸³ Entretien Ernest Ntumba, p. 5.

¹⁸⁴ Entretien Marine Gauthier, p. 5.

Section 4 : Mise en place du plan d'investissement

La validation du plan d'investissement REDD+ pour la période 2015-2020 va faire rentrer la RDC dans la phase d'investissement (phase 2) en 2015. Ce plan est soutenu principalement par CAFI et vise à « décliner à moyen terme la stratégie nationale cadre REDD+ ». Il est intéressant de noter qu'il est très explicitement fait référence du FONAREDD dans ce plan comme du « dispositif central de l'architecture de mise en œuvre de la REDD+ en RDC » lui conférant de nombreux objectifs comme celui d'« accroître les capacités de coordination du gouvernement »¹⁸⁵. Ceci amène Didier Mboma Mazembi (chargé de programmation FONAREDD) à dire que « nous ne sommes que des acteurs qui mettons en œuvre le plan d'investissement du pays »¹⁸⁶.

Ce même plan présente également les principaux organes du FONAREDD. Le *comité de pilotage du fonds* est l'organe d'orientation et de décision. Ce dernier est présidé par le Ministère des Finances et « établit un cadre de gouvernance multisectoriel et multipartenaire »¹⁸⁷. Ce dernier organe est important car c'est là que se constitue l'espace de dialogue interministériel. Pour M. Gauthier il s'agit bien là d'un espace de dialogue proactif où le gouvernement joue un rôle, « on est quand même dans un Etat souverain »¹⁸⁸. Elle ajoute également que le FONAREDD a su être efficace pour « créer des liens inter-programmatiques » et faire de REDD+ « quelque chose de plus large »¹⁸⁹. Ernest Ntumba ajoute que REDD+ est venu « confédérer l'ensemble des secteurs qui sont liés à la gestion des ressources naturelles »¹⁹⁰.

Le plan établit deux types de programmes : les programmes nationaux et les programmes sous-nationaux (appelés « programmes intégrés »). Les premiers agissent à l'échelle nationale et prennent en compte un seul pilier, il s'agit par exemple de programmes d'appuis à des réformes sectorielles (comme l'aménagement du territoire et le foncier). Les

¹⁸⁵ Version du 23 novembre 2015 du Plan d'Investissement REDD+ (2015-2020), 2015, p. 10.

¹⁸⁶ Entretien Didier Mboma Mazembi, p. 1.

¹⁸⁷ Version du 23 novembre 2015 du Plan d'Investissement REDD+ (2015-2020), 2015, p. 12.

¹⁸⁸ Entretien Marine Gauthier, p. 7.

¹⁸⁹ Entretien Marine Gauthier, p. 18.

¹⁹⁰ Entretien Ernest Ntumba, p. 3.

seconds visent à mettre en œuvre REDD+ de façon intégrée (les 7 piliers à la fois) dans des zones géographiques juridictionnelles. Ces derniers ont vocation à fournir des « références en termes de promotion d'un développement rural durable »¹⁹¹. Pour Didier Mboma Mazembi la priorité dans ces projets intégrés c'est « d'abord l'aménagement du territoire »¹⁹².

Section 5 : REDD+ un processus participatif, exemple du GTCR

Il est régulièrement fait mention de la REDD+ en RDC comme d'un « processus consultatif » qui engage les différentes parties prenantes en permettant de « dégager des intérêts communs afin de définir un cadre général de la REDD+ accepté par tous »¹⁹³. A cet égard, l'implication de la société civile joue un rôle fondamental. Il a dès lors été décidé que se structure une plateforme nationale qui deviendrait l' « interlocuteur privilégié » représentant la société civile à travers le processus : le GTCR (Groupe de Travail Climat REDD)¹⁹⁴. Parmi leurs nombreuses implications on peut noter par exemple la tenue d'une étude menée par le GTCR et pilotée par la FAO qui a permis d'établir un « consensus national » sur les moteurs de déforestation¹⁹⁵. Il y a néanmoins deux écueils qu'il nous faut noter.

Le premier est qu'il existe évidemment des clivages internes au sein de la société civile que la fiction d'un interlocuteur unique érode. Après sa création le GTCR sera selon M. Gauthier rapidement divisé par des « luttes de pouvoir internes » qui sont des révélateurs de ses nombreuses disparités¹⁹⁶. Un exemple notable est la différence qu'on retrouve entre la société civile Kinois qui a un accès privilégié au dialogue et celle des provinces. Cette situation peut être source de conflit et peut également résulter sur un manque d'informations et d'implications des territoires éloignés¹⁹⁷. Le deuxième écueil est relatif à l'indépendance du GTCR, pour M.

¹⁹¹ Version du 23 novembre 2015 du Plan d'Investissement REDD+ (2015-2020), 2015, p. 20.

¹⁹² Entretien Didier Mboma Mazembi, p. 4.

¹⁹³ CIFOR et CODELT, « Le contexte de la REDD+ en République Démocratique du Congo : causes, agents et institutions, *op. cit.*, p. 52.

¹⁹⁴ PNUD et Rainforest Foundation Norway, « La société civile rassemblée pour la REDD+ en République Démocratique du Congo : Analyse et leçons apprises du processus d'engagement et de structuration de la société civile et des peuples autochtones dans le processus REDD+ national (2009-2015) », *op. cit.*, pp. 12-13.

¹⁹⁵ Stratégie-Cadre Nationale REDD+ de la République Démocratique du Congo, 2012, p. 28.

¹⁹⁶ Entretien Marine Gauthier, p. 14.

¹⁹⁷ PNUD et Rainforest Foundation Norway, « La société civile rassemblée pour la REDD+ en République Démocratique du Congo : Analyse et leçons apprises du processus d'engagement et de structuration de la société civile et des peuples autochtones dans le processus REDD+ national (2009-2015) », *op. cit.*, p. 27.

Gauthier encore une fois cette plateforme est un « pur produit des bailleurs internationaux » qui voulaient un interlocuteur unique pour la société civile dans le processus REDD+. Si selon elle l'indépendance du GTCR a toutefois pu être fortement maintenue pendant longtemps, celle-ci a pris fin avec la mise en place du programme d'appuis du PNUD prévu par le plan d'investissement. En effet le GTCR a commencé à être financé à 90% par le PNUD ce qui aurait selon les dires d'un membre du GTCR eu une conséquence de taille : « on s'est tiré une balle dans le pied, on ne peut plus rien dire »¹⁹⁸.

Concernant ce deuxième point il est intéressant de faire un parallèle avec la pensée de *Thompson et al.* Selon eux, inclure les parties prenantes dans le processus a avant tout comme effet de présenter les programmes l'UN-REDD et le FCPF comme les organisations « appropriées pour balancer les besoins des parties prenantes ». Ce faisant, tous les acteurs impliqués sont pris dans un « cadrage particulier du problème et ses solutions » en grande partie déterminé par les bailleurs, eux et leurs experts ayant finalement le dernier mot sur les documents adoptés¹⁹⁹.

Section 6 : Réflexions supplémentaires

Il faut noter que le Ministère de l'Environnement reste actif au sein de REDD+. Bien que celui-ci ait été réduit au rang d' « exécutant »²⁰⁰ il garde un rôle conséquent concernant les dimensions techniques de REDD+. Malik Momba (chef de la division géomatique au MEDD) nous a ainsi informé que le pays avait grâce au ministère pu soumettre le NERF (niveau de référence des émissions des forêts)²⁰¹. Le SNSF (système national de surveillance des forêts) est également à l'heure actuelle un des programmes « les plus avancés »²⁰². Le ministère a donc

¹⁹⁸ Entretien Marine Gauthier p.14

¹⁹⁹ C. THOMPSON Mary, BARUAH Manali et R. CARR Edward, « Seeing REDD+ as a project of environmental governance », *Environmental science & policy*, 2011, n°14, p. 104.

²⁰⁰ Entretien Marine Gauthier, p. 7.

²⁰¹ Entretien Malick Momba p.3.

²⁰² Entretien Didier Mboma Mazembi, p. 5.

un rôle clé dans la collecte des « informations primaires » de la « chaîne d'échange de savoir »²⁰³.

Pour M. Gauthier, REDD+ a longtemps servi comme « un bon moyen de pression » sur le Ministère de l'Environnement. Ainsi selon elle l'argent que la Banque Mondiale insufflait dans la CNREDD a longtemps été un moyen d'« influencer le ministère » notamment concernant l'empêchement d'une levée potentielle du moratoire de 2002²⁰⁴. Pour Benjamin Toirambe Bamoninga « ce moratoire nous a amené plus de problèmes de que solutions »²⁰⁵. On peut à cet égard noter la tendance trop ambitieuse du code qui vide du secteur les exploitants qui payent leurs taxes pour aller vers une exploitation « artisanale » illégale²⁰⁶.

Finalement, il est important de noter que les résultats concrets de REDD+ sur le terrain sont perçus par beaucoup comme fortement limités. Pour le membre de WRI, « on passe beaucoup de temps dans des discussions réflexions [...] le vrai impact à mon sens est attendu sur le terrain »²⁰⁷. Pour Raphael Kasongo (consultant ONU-habitat affecté à la CONAREF) une bonne partie des fonds sont investis dans les études, « or les études prennent du temps » et on risque de se retrouver dans trois ans dans une situation où « le nombre d'hectares reboisés se comptent sur le bout du doigt »²⁰⁸. Pour Dieudonné Musibono (conseiller spécial du Président de la République en matière d'environnement et de développement durable) « c'est un échec ». Toutefois, cet échec s'explique selon lui par le fait que « on a très peu d'informations sur les émissions que la RDC génère »²⁰⁹. Les nombreux efforts pour établir le NRF et SNSF du pays ces dernières années pourraient néanmoins lui donner tort et son témoignage peut potentiellement illustrer un certain enclavement de REDD+ hors de la sphère gouvernementale actuelle.

²⁰³ GRAINGER Alan et OBERSTEINER Michael, « A framework for structuring the global forest monitoring landscape in the REDD+ era », *Environmental science & policy*, 2011, n°14, p. 129.

²⁰⁴ Entretien Marine Gauthier, p. 3.

²⁰⁵ Entretien Benjamin Toirambe Bamoninga, p. 6.

²⁰⁶ TREFON Theodore, *Congo's environmental paradox*, *op. cit.*, p. 26.

²⁰⁷ Entretien Anonyme n°2, p. 2.

²⁰⁸ Entretien Raphael Kasongo, p.6.

²⁰⁹ Entretien Dieudonné Musibono, p. 2.

Section 7 : Conclusion intermédiaire

Bien que notre analyse ne brosse pas un portrait englobant les différentes logiques d'acteurs et luttes de pouvoirs qui ont évolué au sein de la gouvernance forestière en RDC au contact de REDD+, elle permet néanmoins de déceler une série d'évolutions dans certains rapports de force ainsi que les instruments de pouvoirs qui les ont rendues possibles.

Les *instruments incitatifs* par exemple sont évidemment clés. Le fait que les partenaires internationaux soient en possession des financements leur permet non seulement de les échanger contre une action voulue, mais aussi d'aller jusqu'à en imposer partiellement la gestion sur le territoire national. Les *instruments de savoirs* jouent également un rôle, la question de REDD+ nécessitant une expertise pointue, ceux qui sont en sa possession peuvent problématiser le réel sous un certain angle. Bien que cette expertise soit diffuse au sein des acteurs, l'implication des experts internationaux dans tous les documents REDD+ doit être prise en compte. Finalement les *instruments discursifs* sont clés. En effet, la mise en place de REDD+ en RDC à l'échelle nationale repose en grande partie sur sa capacité à créer un « discours win-win » qui place son action au cœur de la « croissance verte » du pays, une approche qui se veut faire « consensus » au sein des différents acteurs. Ceci devant être atteint à travers une « gouvernance décloisonnée et cohérente »²¹⁰ et des réformes d'envergure, qui font presque oublier que le narratif initial était « le grand rêve des paiements au résultat »²¹¹.

Chapitre 9 : Echelle Locale

Nous allons à travers ce dernier chapitre nous pencher sur l'implication de REDD+ tel que le processus agit sur les rapports de force à l'échelon local. Il sera ici question d'analyser ce qui représente la finalité affichée du processus, c'est-à-dire la modification des conduites des individus et leur rapport avec les ressources notamment grâce à des incitations économiques.

²¹⁰ CIFOR et CODELT, « Le contexte de la REDD+ en République Démocratique du Congo : causes, agents et institutions, 2013, p. 1.

²¹¹ Entretien Raphael Kasongo, p. 7.

Comme nous allons le voir cette ultime imbrication des logiques et intérêts des acteurs joue un rôle fondamental pour les perspectives à long terme de REDD+.

Section 1 : Multiplication des projets REDD+

Bien que REDD+ était avant tout présenté sous un cadrage « national » (évaluation et rémunération à travers les gouvernements), les activités au niveau « projet » furent encouragées dès le Plan d'Action de Bali (2007) et les Accords de Cancun (2010)²¹². Des projets auto-proclamés REDD+ portés par le secteur privé et les ONG vont à partir de là éclore un peu partout sous les tropiques, la plupart voyant REDD+ comme une opportunité de financer des projets de conservation ou comme une opportunité commerciale²¹³. Nombre de ces projets vont accéder à des compensations de réduction d'émissions à travers le marché volontaire du carbone ou seront financés par des fonds publics internationaux pour leur qualité d'initiatives « pilotes »²¹⁴. Toutefois, l'effondrement des prix du carbone et les coûts de certification des projets vont, pour de nombreux projets, porter préjudice à terme à la logique d'accès aux crédits carbonés sur le marché volontaire et beaucoup d'initiatives sont retombées dans une logique de « projets intégrés » de conservation et de développement²¹⁵.

Notons que ces projets ont permis d'ouvrir le débat autour des problématiques d'équité et de prise en compte de co-bénéfices qui vont au-delà du simple stock de carbone. Les Accords de Cancun incluent à cet égard des sauvegardes sociales qui soulignent les engagements envers des aspects procéduraux et distributifs d'équité concernant les initiatives locale REDD+. Il faut néanmoins souligner que l'équité distributive fait partie des « flexibilités » de REDD+ et qu'il est laissé la latitude aux sauvegardes nationales d'en fixer les contours²¹⁶.

²¹² CHOMBA *et al.*, « Roots of Inequity: How the Implementation of REDD+ reinforces past injustices », *Land Use Policy*, 2016, n°50, p. 202.

²¹³ SCOTT *et al.*, « The 'virtual economy' of REDD projects: Does private certification of REDD+ projects ensure their environmental integrity? », *International Forestry Review*, 2016, vol. 18, n°2, p. 233.

²¹⁴ REYNIERS Camille, KARSENTY Alain et VERMEULEN Cédric, « Les paysans sans terre et REDD+ en RDC : Les logiques locales face aux interventions internationales », *Cahiers Africains*, 2015, n°87, p. 200.

²¹⁵ E. DUCHELLE Amy *et al.*, « What is REDD+ achieving on the ground? », *Current Opinion in Environmental Sustainability*, 2018, n°32, p. 134.

²¹⁶ CHOMBA *et al.*, « Roots of Inequity: How the Implementation of REDD+ reinforces past injustices », *op. cit.*, pp. 202-203.

Pour *Chomba et al* un projet REDD+ doit prendre en compte les dimensions contextuelles qui précèdent son implémentation. Ils pointent du doigt en particulier le système foncier qui prédétermine « une situation préexistante d'inégalité » et qui peut dès lors porter préjudice à la « dimension distributive » de l'équité c'est-à-dire la distribution économique des coûts, risques et bénéfices²¹⁷. Pour *Myers et al* la contradiction fondamentale de REDD+ vient du fait que les acteurs globaux cherchent à appliquer des solutions techniques pour résoudre des problèmes de nature fondamentalement politique. Il faut donc selon eux non seulement prendre en compte cette justice distributive mais également les notions plus larges de « reconnaissance » et de « représentation » telles qu'elles sont définies par les populations. La première notion peut entre autres faire écho à la reconnaissance des droits et la seconde au fait d'avoir « un siège à la table », et donc « au bout du compte du pouvoir »²¹⁸.

Qu'en est-il de la dimension foncière en RDC ? Un des points les plus importants à prendre en compte est la dualité entre le droit positif « moderne » et le droit coutumier dans le pays. Ces régimes répondent à deux logiques bien distinctes d'accès à la terre et leur articulation constitue un « défi juridique et institutionnel » de taille²¹⁹. La première logique découle de la loi Bakajika de 1966 qui affirme que « le sol et le sous-sol appartiennent à l'Etat » et qui par là institue en théorie une propriété exclusive de la terre à l'Etat. La seconde s'applique sur les terres relevant coutumièrement des communautés locales et veut que les véritables propriétaires de la terre soient les chefs coutumiers²²⁰. Il résulte de cette situation que pour Prince Babal (journaliste indépendant) : « on ne sait pas qui est qui et qui fait quoi »²²¹. Cette confusion n'est pas sans conséquence et constitue un défi de taille qui peut avoir un impact à la fois sur l'implémentation des projets, la distribution des revenus et la reconnaissance des droits

²¹⁷ *Ibid.*, pp. 205-211.

²¹⁸ MYERS Rodd *et al*, « Messiness of forest governance: How technical approaches suppress politics in REDD+ and conservation projects », *Global Environmental Change*, 2018, n°50, p. 316.

²¹⁹ KARSENTY et ASSEMBE Samuel, « Les régimes fonciers et la mise en œuvre de la REDD+ en Afrique Centrale », *Land Tenure Journal*, 2011, vol. 2, p. 116.

²²⁰ TREFON Théodore et COEGELS Serge, *Gouvernance environnementale dans les espaces périurbains d'Afrique Centrale*, Bruxelles, Pierre Assenmaker, 2007, p. 7.

²²¹ Entretien Prince Babal, p. 3.

coutumiers. C'est pourquoi il est important de noter que la réflexion sur REDD+ dans le pays se fait en parallèle de celle sur les « concessions forestières des communautés locales » (CFCL).

La constitution de 2006 – renforcée par une série d'avancées récentes dans le cadre juridique (dernièrement l'arrêté ministériel du 9 février 2016) – introduit en effet la notion d'appropriation coutumière qui permet via des certificats d'enregistrements issus du droit positif de conforter l'assise juridique des communautés sur leur terre et les ressources qui s'y trouvent²²². Pour R. Kasongo on « part de la base coutumière pour relier la sécurisation classique »²²³. La directrice de la division foresterie communautaire parle d'un « levier pour les communautés locales » et annonçait lors d'une table multi-acteurs organisée à Kinshasa sur le sujet que « 64 CFCL ont été officiellement attribuées », ce qui représente l'équivalent de « 1.443.000 hectares »²²⁴. Néanmoins D. Russel appelle à la prudence en rappelant que selon elle les CFCL resteront un « ongoing power struggle » au sein duquel garantir le monopole sur leurs ressources pour les communautés ne sera pas chose aisée. Elle pointe également un manque d'accès à l'information, « in some area it may not be [understood] »²²⁵. On peut également noter que lors de la table multi-acteurs, une participante s'est interrogée quant au lien entre les CFCL et REDD+ : « Depuis que vous parlez de cette histoire de compensation pour services environnementaux, la caisse se trouve où ? Qui est le trésorier qui doit donner cet argent ? »²²⁶.

En définitive, même si les CFCL constituent en quelque sorte une victoire « très fortement influencée par la société civile »²²⁷ qui offre une perspective pour les communautés en termes de garanties sur les dimensions distributives, il est encore trop tôt pour tirer de quelconques conclusions sur son avenir et sa synergie avec REDD+. Il s'agit néanmoins d'un exemple qui vient souligner l'importance de la présence de revendications plus « politiques » des communautés dans un contexte – entre autres – de potentiels paiements futurs fournis par REDD+.

²²² CIFOR et CODELT, « Le contexte de la REDD+ en République Démocratique du Congo : causes, agents et institutions, *op. cit.*, p.32.

²²³ Entretien Rhaphael Kasongo, p. 2.

²²⁴ Cahier de notes - 6^{ème} table ronde (17-19 juin).

²²⁵ Entretien Dianne Russel p.6.

²²⁶ Cahier de notes - 6^{ème} table ronde (17-19 juin).

²²⁷ Entretien Marine Gauthier, p.17.

Section 3 : Territoire de Kwamouth

Nous allons à présent resserrer notre analyse sur un programme de terrain en particulier : le « Programme Intégré REDD Plateau » (PIREDD Plateau) auquel nous avons eu accès (voir supra). Cette section va avant toute chose introduire les dimensions contextuelles.

Le territoire de Kwamouth se situe dans le sud de la province du Mai-Ndombe à quelques centaines de kilomètres de la ville de Kinshasa, ce qui en fait un « bassin d’approvisionnement » de la capitale notamment en *makala* (charbon de bois), ressource envers laquelle les citoyens ont une dépendance vitale²²⁸. « C’est Kinshasa qui mange la forêt » disait un interlocuteur anonyme (professeur à l’ERAIFT) pour illustrer ce phénomène²²⁹. L’agriculture itinérante sur brûlis est également présente et constitue comme dans le reste du Bassin du Congo un facteur prépondérant de déforestation²³⁰. Le territoire se présente comme une surface recouverte principalement par une savane arbustive et des « galeries forestières ». C’est sur ces dernières que s’exerce la pression²³¹.

Le territoire représente ce que *Trefon et al* appellent un « espace périurbain » qui se caractérise par son caractère « à la fois hybride et ambigu » où l’espace et les ressources sont des variables clés et la rente foncière constituerait « la base des hiérarchies sociales »²³². *Reynier et al* identifient différentes catégories d’acteurs (autorité coutumière, notables, villageois, fermiers, allochtones, etc.) dont l’appartenance va déterminer les droits et usages sur les ressources²³³. Les autorités coutumières jouent un rôle clé au sein de cette hiérarchie sociale.

²²⁸ TREFON Theodore, *Congo’s environmental paradox, op. cit.*, p. 22.

²²⁹ Entretien Anonyme n°3, p. 5.

²³⁰ GILLET Pauline *et al*, « Quelles sont les causes de la déforestation dans le bassin du Congo ? Synthèse bibliographique et études de cas », *Biotechnol. Agron. Soc. Environ.*, 2016, vol. 20, n°2, p. 185.

²³¹ VERMEULEN *et al*, « Enjeux fonciers, exploitation des ressources naturelles et Forêts des Communautés Locales en périphérie de Kinshasa », *Biotechnol. Agron. Soc. Environ.*, 2011, vol. 15, n°4, p. 540.

²³² TREFON Théodore et COEGELS Serge, *Gouvernance environnementale dans les espaces périurbains d’Afrique Centrale, op. cit.*, pp. 6-10.

²³³ REYNIERS Camille, KARSENTY Alain et VERMEULEN Cédric, « Les paysans sans terre et REDD+ en RDC : Les logiques locales face aux interventions internationales », *op. cit.*, p. 213.

En tant que gestionnaires traditionnels de l'espace, ce sont eux qui ont le rôle de distribuer les portions de terre aux différentes catégories d'acteurs²³⁴.

Section 4 : Implantation du projet PIREDD Plateau

Le projet « PIREDD plateau » est implanté dans l'ex-district du Plateau (au sein duquel on trouve le territoire de Kwamouth) depuis 2016. Il est considéré comme l'un des projets « précurseurs » dans le pays en termes de programme intégré. Il a vocation à aborder à la fois les moteurs directs et indirects de déforestation via notamment des activités d'agroforesterie, de cartographies participatives ou d'appui à la structuration des comités locaux de développement (CLD). Le projet est soutenu par le PIF (Programme d'Investissement des Forêts) de la Banque Mondiale et a comme agence locale d'exécution le WWF²³⁵. Le programme PIF en RDC s'intègre en complément des actions du plan d'investissement du pays et se concentre en priorité sur les bassins d'approvisionnement en bois-énergie des grands centres urbains²³⁶.

Penchons-nous dans un premier temps sur le rôle du WWF en RDC. Pour A. Huart (coordonnateur agriculture-forêt WWF) la force de l'ONG se situe avant tout dans son « expertise internationale très poussée » qui lui prodigue une « vision matricielle » du processus REDD+. Elle joue également un rôle de « mémoire institutionnelle » dans le pays notamment grâce à sa capacité à « capitaliser les leçons »²³⁷. Pour E. Ntumba (assistant chef de projet WWF), elle assure une fonction d' « intermédiaire » avec les communautés, « nous simplifions le langage des bailleurs au niveau des communautés ». Il ajoute qu' à travers la mise en place des CLD ils vont pouvoir établir des « diagnostics » de « problèmes de gestion des ressources naturelles »²³⁸.

²³⁴ VERMEULEN *et al*, « Enjeux fonciers, exploitation des ressources naturelles et Forêts des Communautés Locales en périphérie de Kinshasa », *op. cit.*, pp. 539-540.

²³⁵ RRI, « Mai-Ndombe : le laboratoire de la REDD+ bénéficiet-il aux peuples Autochtones et communautés locales ? Analyse des risques et impacts cumulatifs des initiatives REDD+ dans le Mai-Ndombe », *op. cit.*, p. 19.

²³⁶ Version du 23 novembre 2015 du Plan d'Investissement REDD+ (2015-2020), 2015, p. 33.

²³⁷ Entretien Alain Huart, p. 1.

²³⁸ Entretien Ernest Ntumba, p. 2.

Ayant eu accès à un territoire faisant partie de la zone d'intervention du programme, nous avons cherché à étudier les dynamiques de pouvoir et les rapports de force qui pouvaient éclore à l'interface entre WWF et les communautés. Nous avons pour ce faire interviewé 8 présidents de comité locaux, 2 villageois ainsi que le responsable agroforesterie du programme pour le territoire de Kwamouth. Cet exercice comportait néanmoins de nombreux biais, le plus grand étant que nous travaillions pour une organisation qui avait vocation à reprendre les activités dans la zone d'intervention par la suite, ce qui a pu avoir un impact sur la parole des interlocuteurs. Toutefois, comme nous allons le voir, de nombreuses réponses – bien que non-représentatives – convergent vers une même perception. Celle-ci offrant en définitive peu à analyser en matière de rapport de force, tant elle est avant tout le constat d'un manque quasi-total de suivi de la part de l'agence d'exécution.

Concernant les CLD. De tous les villages où nous avons tenu un interview, 8 sur 9 avaient un CLD officiellement en état de marche. Toutefois la plupart ne fonctionnaient « que de nom »²³⁹. En effet ceux-ci n'avaient comme seul interlocuteur extérieur que le WWF et étaient dépendants de sa venue pour engranger des activités. Toutefois, le nombre de passages de l'ONG dans les villages semble dans la plupart des cas fortement limité. Le président du CLD de Fadiaka affirmait par exemple qu'ils seraient venus uniquement 2 jours pour constituer le comité et établir la carte participative, depuis cela « nous attendons »²⁴⁰. La constitution des CLD semble également problématique. Le président du CLD de Ngambomi annonce par exemple que malgré la présence d'un comité de gestion existant dans le village, le WWF aurait constitué un CLD par-dessus sans tenir compte de ce dernier, depuis « ils ne sont pas revenus »²⁴¹. Un villageois de Mpumiyo affirme quant à lui que l'ONG aurait choisi les membres du CLD « aléatoirement » pour ensuite ne jamais revenir²⁴².

Le programme fonctionne selon un système de PSE. Selon A. Huart ce système est « codifié » et « valorise systématiquement le travail des communautés »²⁴³. Une illustration de ce système est l'engagement de certains villages dans des activités agroforestières, un paiement

²³⁹ Entretien Prince Babal, p. 3.

²⁴⁰ Entretien Président CLD Fadiaka, p.1.

²⁴¹ Entretien Président CLD Ngambomi, p. 1.

²⁴² Entretien villageois anonyme, p. 2.

²⁴³ Entretien Alain Huart, p.3.

par tranches devant ponctuer les activités du cycle agroforestier dans les villages. Toutefois, sur les 4 villages engagés dans de telles activités, 2 présidents de CLD se plaignent de retard significatif dans les tranches de paiement. Le président du CLD du village de Kwamouth parle de « grand retard de paiement » affirmant que 5 tranches de paiement sur 6 étaient manquantes à la date de l'interview²⁴⁴. Le président du CLD de Masa Mbio souligne également des retards. Il ajoute de plus que le contrat signé initialement pour consacrer l'accord entre les parties prenantes n'a « jamais été discuté » et que le WWF élabore ce dernier selon « ses propres initiatives »²⁴⁵.

Il faut néanmoins noter que selon B. Kitambale (responsable agroforesterie du PIREDD Plateau sur le territoire de Kwamouth) le programme sur le territoire de Kwamouth a non seulement atteint les objectifs de plantation mais les également « dépassés ». En effet selon lui quand le projet devait atteindre 1500 ha, celui-ci aurait en définitive planté 2300 ha²⁴⁶. Si ces chiffres sont corrects, il ne semble pas excessif d'affirmer que cela fut obtenu sans garantir une inclusion de tous les villages au sein de la zone d'intervention.

Section 5 : Le rôle des « middle-men »

Interrogé sur les acteurs qui pourraient profiter du « flou » du mécanisme REDD+ en RDC, D. Russel pointa du doigt les potentiels « middle-men » qui revendiquent leur expertise pour se positionner « between the international and the local world », les acteurs qui se situent « at the juncture of the international architecture »²⁴⁷. M. Gauthier désigne quant à elle explicitement WWF comme étant un des acteurs de la société civile qui se serait le plus enrichi « sur le dos de la REDD ». Elle ajoute également qu'ils ont des pratiques de terrain « extrêmement discutables »²⁴⁸.

Tout en faisant abstraction des jugements de valeur il est intéressant d'observer le rôle que peut jouer un acteur comme WWF au sein de la gouvernance forestière dans le pays. Ce

²⁴⁴ Entretien président CLD Kwamouth, p. 2.

²⁴⁵ Entretien président CLD, Masa Mbio, p.2.

²⁴⁶ Interview Blaize Kitambale, p. 2.

²⁴⁷ Entretien Dianne Russel pp. 4-5.

²⁴⁸ Entretien Marine Gauthier pp.8,21.

dernier recoupe en effet partiellement la définition du « courtier » tel que nous l'avons défini. En effet son habilité à se positionner à un point de connexion du monde du développement semble nécessaire pour faire circuler des flux de financement. Toutefois celle-ci ne semble pas totalement capable dans le cas du projet PIREDD d'établir une réelle connexion entre les différents intérêts en jeu dès lors que son rôle actif est déficient. Cela se faisant au détriment de la légitimité du programme tel qu'il est perçu par une portion des parties prenantes. On peut également mettre en avant le rôle de l'asymétrie d'information qui joue un grand rôle dans le contexte de l'implémentation du projet. En effet, du fait de leur profond enclavement les communautés sont dépendantes d'une information que ne peut venir que dans un sens, ce qui diminue encore plus leur levier d'action dans le rapport de force.

Section 6 : Plan de partage des bénéfices

La notion de « représentativité » telle qu'elle est théorisée par *Myers et al* qui permet un « siège autour de la table » semble être particulièrement lacunaire dans l'exemple étudié. Cette dernière entraînant pour *Chomba et al* une prise de décision qui permet l'articulation des différentes perspectives sur ce qui est perçu par chacun comme « équitable »²⁴⁹. Si cette notion de représentativité semble importante pour de nombreux auteurs afin que les différents intérêts et logiques des acteurs soient garantis dans la distribution, toujours faudrait-il que cette distribution existe dans un premier temps. Or, dans l'exemple étudié, ce simple acquis paraît déjà problématique.

Néanmoins, cette situation pourrait évoluer à l'aube de l'entrée dans la phase 3 du processus qui va permettre aux crédits REDD+ tant attendus d'être vendus grâce à un « programme d'achat-vente de crédits carbone » autour duquel les discussions se sont lancées (septembre 2019) selon D. Mboma Mazembi²⁵⁰. Ce programme d'achat-vente fait également l'objet de discussions autour du « mécanisme de partage des bénéfices » qui va déterminer la répartition des bénéfices au sein des parties prenantes. Il est intéressant de noter que l'ONG facilitatrice pour le dialogue autour de ce mécanisme n'est autre que le WWF. Celle-ci revendiquant une

²⁴⁹ CHOMBA *et al.*, « Of mice and men: Why the unintended consequences of carbon markets matter », *Land Use Policy*, 2017, n°61, p. 101.

²⁵⁰ Entretien Didier Mboma Mazembi, p. 4.

répartition de pas moins de 80% des bénéfices au profit des communautés²⁵¹. Notons également que la clé de répartition qui ressortira de cette négociation pourrait avoir un impact considérable sur les formes que prendront les confrontations futures entre acteurs au sein du processus REDD+ tel qu'il agit sur la gouvernance forestière en République Démocratique du Congo.

Conclusion générale

Motivé par une volonté d'appréhender un réel divisé par des logiques multiples et des conflits d'intérêts, nous avons pu trouver en REDD+, tel qu'il s'inscrit dans la gouvernance forestière en RDC, un exemple qui a tenu ses promesses. Nous avons en effet pu analyser comment un mécanisme fondamentalement conçu pour être flexible peut fédérer une multitude d'acteurs rassemblés autour de l'enjeu que représentent les ressources forestières d'un pays. Quand certains cherchent à « gouverner » les conduites autour de ces dernières grâce au mécanisme REDD+, celui-ci peut également servir de vecteur à certains acteurs pour maximiser leurs intérêts ou imposer leur logique. Cela peut être fait par de multiples instruments de pouvoir et notre terrain a pu servir d'accès privilégié pour en rendre compte.

Nous regretterons néanmoins que l'enquête de terrain puisse constituer une pratique qui laisse de nombreuses « zones d'ombres » pour un jeune chercheur et ce travail se doit bien évidemment de mesurer ses conclusions à la hauteur de ce qu'il a pu entrevoir. De plus, nous réaffirmons évidemment notre affiliation à une l'école de pensée qui considère les résultats en sciences humaines comme de nouvelles hypothèses qui se réclament du champ épistémologique de la « plausibilité ». Toutefois, nous avons la conviction d'avoir pu faire vivre une démarche qui se revendique scientifique et rigoureuse. Cette étude a permis dès lors de mettre en lumière une série de pratiques qui traversent le champ du développement et face auxquelles notre perception sera aiguisée lorsque sera venu le temps pour nous d'agir.

²⁵¹ Interview Ernest Ntumba, p.6.

Bibliographie

Articles Scientifiques

- ABALES Marc, « Michel Foucault, l'anthropologie et la question du pouvoir », *L'Homme*, 2008, vol. 3, n°187, pp. 105-122.
- AGRAWAL Arun et C. GIBSON Clark, « Enchantment and Disenchantment: The role of Community in Natural Resource Conservation », *World Development*, vol. 27, n°4, pp. 629-649.
- C. AMORIM Antonio et RYAN Charly, « Deleuze, Action Research and Rhizomatic Growth », *Educational Action Research*, 2005, vol. 13, n°4, pp. 581-593.
- ANGELSEN Arild *et al*, « Learning from REDD+: a response to Fletcher et al. », *Conservation Biology*, 2017, vol. 31, n°3, pp. 718-720.
- BAKER Tom et McGUIRK Pauline, « Assemblage thinking as methodology: commitments and practices for critical policy research », *Territory, Politics, Governance*, 2016, vol. 5, n°4, pp. 425-442.
- BIERSCHENK Thomas, « From the Anthropology of Development to the Anthropology of Global Science Engineering », *Zeitschrift für Ethnologie*, 2014, n° 139, pp. 73-98.
- BOIRAL Pierre et OLIVIER DE SARDAN Jean-Pierre, « Introduction », in BOIRAL Pierre, LANTERI J-F et OLIVIER DE SARDAN Jean-Pierre (dir.), *Paysans, experts et chercheurs en Afrique noire. Sciences sociales et développement rural*, Paris, Editions Karthala, 1985, pp. 12-28.
- BROCKHAUS Maria, DI GREGORIO Monica et CARMENTA Rachel, « REDD+ Policy Networks : exploring actors and powers structures in an emerging policy domain », *Ecology and Society*, 2014, vol.19, n°4, 10 p.
- BROCKHAUS Maria, DI GREGORIO Monica et MARDIAH Sofi, « Governing the design of national REDD+: An analysis of the power of agency », *Forest Policy and Economics*, 2014, n°49, pp. 23-33.
- C. AMORIM Antonio et RYAN Charly, « Deleuze, Action Research and Rhizomatic Growth », *Educational Action Research*, 2005, vol. 13, n°4, pp. 581-593.
- C. THOMPSON Mary, BARUAH Manali et R. CARR Edward, « Seeing REDD+ as a project of environmental governance », *Environmental science & policy*, 2011, n°14, pp. 100-110.
- CHOMBA *et al*, « Roots of Inequity: How the Implementation of REDD+ reinforces past injustices », *Land Use Policy*, 2016, n°50, pp. 202-213.
- CHOMBA *et al*, « Of mice and men: Why the unintended consequences of carbon markets matter », *Land Use Policy*, 2017, n°61, pp. 91-102.
- CORBERA Esteve, « Problematizing REDD+ as an experiment in payments for ecosystem services », *Current Opinion in Environmental Sustainability*, 2012, n°4, pp. 612-619.
- E. DUCHELLE Amy *et al*, « What is REDD+ achieving on the ground? », *Current Opinion in Environmental Sustainability*, 2018, n°32, pp. 134-140.

- FOYER Jean *et al*, « Néolibéraliser sans marchandiser ? La bioprospection et les REDD dans l'économie de la promesse », in COMPAGNON D. et RODARY E., *Les politiques de biodiversité*, Paris, Presses de Sciences Po, 2017, pp. 225-249.
- GILLET Pauline *et al*, « Quelles sont les causes de la déforestation dans le bassin du Congo ? Synthèse bibliographique et études de cas », *Biotechnol. Agron. Soc. Environ.*, 2016, vol. 20, n°2, pp.183-194.
- GRAINGER Alan et OBERSTEINER Michael, « A framework for structuring the global forest monitoring landscape in the REDD+ era », *Environmental science & policy*, 2011, n°14, pp. 127-139.
- J. BENNETT *et al*, « Conservation social science: Understanding and integrating human dimensions to improve conservation », *Biological Conservation*, 2017, n° 205, pp.93-108.
- JOIRIS Véronique, LOGO Patrice et ABEGA Séverin, « La gestion des forêts en Afrique Centrale : Logique développementiste, gouvernance antiparticipative et stratégies d'acteurs », *Revue d'ethnoécologie*, 2014, n°6, pp. 1-28.
- KARSENTY Alain, « Forêts : les promesses non tenues des instruments économiques », *Economie appliquée*, 2012, vol. 65, n°2, pp. 137-167.
- KARSETY Alain *et al*, « La problématique des 'droits sur le carbone' dans REDD+ », *VertigO – la revue électronique en sciences de l'environnement*, mis en ligne le 09 novembre 2012, 13 p.
- KARSENTY et ASSEMBE Samuel, « Les régimes fonciers et la mise en œuvre de la REDD+ en Afrique Centrale », *Land Tenure Journal*, 2011, vol. 2, pp.105-129.
- KARSENTY Alain et PIRARD Romain, « Changement climatique : faut-il récompenser la « déforestation évitée ? », *Natures Sciences Sociétés*, 2007, n°15, pp. 357-369.
- KROTT Max *et al*, « Actor-centred power: The driving force in decentralised community based forest governance », *Forest Policy and Economics*, 2014, n°49, pp. 34-42.
- KRTOLICA Igor, « Diagramme et Agencement chez Gilles Deleuze. L'élaboration du concept de Diagramme au contact de Foucault », *Filozofija i društvo*, 2009, vol. 20, n°3, pp. 97-124.
- LI Tania Murray, « Practices of assemblage and community forest management », *Economy and society*, vol. 36, n°2, pp. 263-293.
- MARCUS George et SAKA Erkan, « Assemblage », *Theory Culture Society*, 2006, vol. 23, pp. 101-109.
- MOSSE David, « The Anthropology of International Development », *The Annual Review of Anthropology*, 2013, n°42, pp. 227-246.
- MOSSE David et LEWIS David, « Theoretical Approaches to Brokerage and Translation in Development », in MOSSE David et LEWIS David (dir.), *Development Brokers and Translators: The Ethnography of Aid and Agencies*, Kumarian Press, 2006, pp. 1-26.
- MYERS Rodd *et al*, « Messiness of forest governance: How technical approaches suppress politics in REDD+ and conservation projects », *Global Environmental Change*, 2018, n°50, pp. 314-324.
- NAIL Thomas, « What is Assemblage? », *Substance*, 2017, vol. 46, n°1, pp.21-37.

- OLIVIER DE SARDAN Jean-Pierre, « La rigueur du qualitatif. L'anthropologie comme science empirique », *Espaces Temps*, 2004, n°84, pp. 38-50.
- OLIVIER DE SARDAN Jean-Pierre, « L'espace Wébérien des sciences sociales », *Genèses*, 1993, n°10, pp. 146-160.
- OLIVIER DE SARDAN Jean-Pierre, « Les trois approches en anthropologie du développement », *Tiers-Monde*, 2001, vol. 42, n°168, pp. 729-754.
- OLIVIER DE SARDAN Jean-Pierre, « Le 'je' méthodologique : Implication et explicitation dans l'enquête de terrain », *Revue française de sociologie*, 2000, vol. 41, n°3, pp. 417-445.
- OLIVIER DE SARDAN Jean-Pierre, « Observation et description en socio-anthropologie », *Enquête*, 2003, n°3, pp. 13-40.
- PHILIPS John, « Agencement/Assemblage », *Theory Culture Society*, 2006, vol. 23, pp. 108-109.
- PONCELET Marc et PIROTTE Gauthier, « L'invention Africaine des sociétés civiles : déni théorique, figure imposée, prolifération empirique », *Mondes en Développement*, 2007, vol. 35, n°139, pp. 9-23.
- REYNIERS Camille, « L'approche interactionniste pour l'analyse d'un projet d'agroforesterie villageoise sur le plateau des Batéké (République Démocratique du Congo) », *VertigO – la revue électronique en science de l'environnement*, 2014, vol. 14, n°1, 22 p.
- REYNIERS Camille, KARSENTY Alain et VERMEULEN Cédric, « Les paysans sans terre et REDD+ en RDC : Les logiques locales face aux interventions internationales », *Cahiers Africains*, 2015, n°87, pp. 199-225.
- SCOTT *et al*, « The 'virtual economy' of REDD projects: Does private certification of REDD+ projects ensure their environmental integrity? », *International Forestry Review*, 2016, vol. 18, n°2, pp.231-246.
- SOULE Bastien, « Observation participante ou participation observante ? Usages et justifications de la notion de participation observante en sciences sociales », *Recherches Qualitatives*, 2007, n°27, pp. 124-140.
- TREFON Théodore, « La réforme du secteur forestier en république démocratique du Congo : Défis sociaux et faiblesses institutionnelles », *Afrique contemporaine*, 2008, n°227, pp. 81-93.
- VERMEULEN *et al*, « Enjeux fonciers, exploitation des ressources naturelles et Forêts des Communautés Locales en périphérie de Kinshasa », *Biotechnol. Agron. Soc. Environ.*, 2011, vol. 15, n°4, pp. 535-544.
- WERLAND Stefan, « Global Forest Governance – Bringing forestry science (back) in », *Forest Policy and Economics*, 2009, n°11, pp. 446-451.

Ouvrages

- ANGELSEN Arild *et al* (dir.), *Transforming REDD+*, Bonn, Center for International Forestry Research, 2018, 303 p.
- BEAUD Stéphane et WEBER Florence, *Guide de l'enquête de terrain*, Paris, La Découverte, 2003, 335 p.

- BERCHE Thierry, *Anthropologie et santé en pays dogon*, Paris, APAD-Karthala, 1998, 232 p.
- PAQUIN Stéphane, *La nouvelle économie politique internationale*, Paris, Armand Colin, 2008, 228 p.
- VAN CAMPENHOUDT Luc et QUIVY Raymond, *Manuel de recherche en sciences sociales*, Paris, Dunod, 2011, 262 p.
- VAN REYBROUCK, *Congo : une histoire*, Paris, Actes Sud, 2012, 890 p.
- TREFON Théodore et COEGELS Serge, *Gouvernance environnementale dans les espaces périurbains d'Afrique Centrale*, Bruxelles, Pierre Assenmaker, 2007, 79 p.
- TREFON Theodore, *Congo's environmental paradox*, Londres, ZED Books, 2016, 194 p.

Contributions à des ouvrages collectifs

- CASTELLANET Christian, MERAL Philippe et LAPEYRE Renaud, « La gestion concertée des ressources naturelles et de l'environnement : propos introductifs », in MERAL Philippe, CASTELLANET Christian et LAPEYRE Renaud (dir.), *La gestion concertée des ressources naturelles : l'épreuve du temps*, Paris, Editions Karthala, 2008, pp. 7-26.
- CHERNELA Janet et ZANOTTI Laura, « A win-win Scenario ? The prospect for Indigenous Peoples in Carbon Sequestration (REDD) Projects in Brazil », in PALADINO Stephanie et J. FISKE Shirley (éd.), *The Carbon Fix : Forest Carbon, Social Justice, and Environmental Governance*, New York, Routledge, 2016, pp. 220-237.
- DE SAINT MOULIN Léon, « 35 ans de recherches en RDC : Permanences et renouvellement des méthodes », in TREFON Théodore et PETIT Pierre (dir.), *Expériences de recherches en République Démocratique du Congo*, 2006, pp. 87-93.
- GOULD Jeremy, « (Dis)assembling development », in GOULD Jeremy et SIITONEN Lauri (éd.), *Anomalies of Aid*, Helsinki, Interkont Books, 2007, pp. 269-296.
- PETIT Pierre et TREFON Théodore, « Introduction : Expériences de recherche en RDC : méthodes et contextes », in TREFON Théodore et PETIT Pierre (dir.), *Expériences de recherche en République Démocratique du Congo*, 2006, pp. 9-25.

Articles issus d'un congrès ou séminaire

- BERGEN Véronique, « La politique comme posture de tout agencement », in *Colloque International Gilles Deleuze, Félix Guattari et le politique*, 14-15 janvier 2005, Paris.
- ONGOLO S., BADOUX M. et SONWA D., « Aux frontières du réformisme environnemental : L'Etat et la gouvernance forestière au Cameroun », in *13^{ème} Congrès National Association Française de science politique*, 22-24 juin, 2015, Aix-en-Provence.

- PIERCON-GNEZDA Alexis, « Le concept d’agencement collectif chez Deleuze et Guattari », in *Lecture croisée : Bargson et Deleuze. Politique de la terre*, janvier 2016, Paris.

Rapports de recherche

- C. AYKUT Stefan et DAHAN Amy, « Les négociations climatiques : vingt ans d’aveuglement ? », *CERISCOPE Environnement*, 2014, 15 p.
- DAHAN Amy *et al*, « Les leçons politiques de Copenhague. Faut-il repenser le régime climatique ? », *Koyré Climate Series*, 2010, n°2, 45 p.
- DAHAN Amy *et al*, « Plateforme de Durban : Quelle crédibilité accorder encore au processus des négociations climatiques ? », *Koyré Climate Series*, 2012, n°4, 34 p.
- PAQUET Joëlle, « La gouvernance climatique mondiale », *Analyse des impacts de la mondialisation sur l’environnement*, 2012, n°11, 25 p.

Documents officiels

- CIFOR et CODELT, « Le contexte de la REDD+ en République Démocratique du Congo : causes, agents et institutions, 2013, 83 p.
- PNUD et Rainforest Foundation Norway, « La société civile rassemblée pour la REDD+ en République Démocratique du Congo : Analyse et leçons apprises du processus d’engagement et de structuration de la société civile et des peuples autochtones dans le processus REDD+ national (2009-2015) », 2015, 48 p.
- PNUE, « Economics of forest and forest carbon projects: Translating lessons learned into national REDD+ implementation », 2013, 100 p.
- RRI, « Mai-Ndombe : le laboratoire de la REDD+ bénéficiet-il aux peuples Autochtones et communautés locales ? Analyse des risques et impacts cumulatifs des initiatives REDD+ dans le Mai-Ndombe », 2018, 79 p.
- Stratégie-Cadre Nationale REDD+ de la République Démocratique du Congo, 2012, 164 p.
- Version du 23 novembre 2015 du Plan d’Investissement REDD+ (2015-2020), 2015, 165 p.